

2021-  
2022

# Éthique appliquée au droit

LDROI1309 – MAXIME LAMBRECHT  
ELISABETH CAUDRON

## TABLE DES MATIERES

<i>Introduction .....</i>	<b>2</b>
Pourquoi un cours d'éthique pour les juristes ? .....	2
Qu'est-ce que l'éthique ?.....	3
<i>Chapitre 2 : l'utilitarisme.....</i>	<b>12</b>
Vidéo .....	12
L'utilitarisme et les inégalités : .....	15
L'utilitarisme comme éthique individuelle et théorie de la justice .....	18
Deux objections à l'utilitarisme .....	18
<i>Chapitre 3 : Le libertarisme .....</i>	<b>21</b>
Video :.....	21
Généralités :.....	26
<i>Chapitre 4 : le libertarisme- égalitarisme :.....</i>	<b>32</b>
Vidéo :.....	32
Rappels généraux : .....	37
Les principes de Rawls :.....	39
Comparaison .....	43
critiques .....	43
<i>Chapitre 5 : La propriété intellectuelle.....</i>	<b>46</b>
Vidéo :.....	46
justifications philosophiques .....	51
Locke.....	54
Les justifications utilitaristes .....	58
<i>Chapitre 6 : L'anarchisme .....</i>	<b>62</b>
1. Qu'est-ce que l'anarchisme ? .....	62
2. arguments anarchistes contre l'autorité .....	64
3. Le versant positif : quelle société anarchiste ? .....	66
4. Questions pour l'anarchisme .....	68

# PARTIE 1 – MAXIME LAMBRECHT

## Modalités :

- Évaluation : examen 2h – q de restitution et de réflexion
- Matière : Vidéos & séances

## INTRODUCTION

<http://www.youtube.com/phloxime>

L'éthique porte sur toutes des questions du style : « *qu'est-ce qu'agir moralement ? Qu'est-ce qu'une société bonne ? ...* »

L'éthique appliquée est moins vaste, ici c'est un cours d'éthique appliquée au droit.

## POURQUOI UN COURS D'ETHIQUE POUR LES JURISTES ?

Pour être juriste il faut être un peu philosophe. Le droit est pétri de notions morales : notion de faute, de juste équilibre, de bonnes mœurs, de débauche, les DF, ...

Approche « *Law en Policy* » (anglo-saxon) : beaucoup plus engagé.

Souvent les juristes se considèrent mal outillés pour parler d'éthique. Cela donne 2 attitudes :

- « *je ne dis que l'objectivité juridique, je suis l'interprète du droit, je ne fais pas de jugement de valeur* » → problématique
- « *cacher des jugements de valeurs sous un raisonnement juridique* ».

On a besoin des juristes pour une bonne analyse éthique du droit.

Le juriste ne peut être indifférent face à l'injustice. L'égalité matrimoniale n'est reconnue que depuis 1976. Et l'interdiction de la discrimination raciale en 1981. Le système juridique n'étant pas parfait, on se rend souvent compte que la loi est injuste ou qu'il y a des lacunes qui créent des injustices.

Approche « *Dura lex sed lex* » → Cette approche n'est pas forcément bonne. On a le devoir moral de signaler lorsqu'une loi est injuste.

## QU'EST-CE QUE L'ÉTHIQUE ?

EST-CE QUE L'ÉTHIQUE EST UNE NOTION RELATIVE À LA SOCIÉTÉ DANS LAQUELLE ON VIT ?

est-elle différente à travers le monde ?

= c'est un raisonnement qu'on appelle le **relativisme moral**.

Karl Marx: l'infrastructure de la société détermine la superstructure. La condition économique détermine les philosophies, idées de la société. Pour lui, la morale : « *Que démontre l'histoire des idées, si ce n'est que la production intellectuelle se transforme avec la production matérielle ? Les idées dominantes d'une époque n'ont jamais été que les idées de la classe dominante.* » - K. Marx & F. Engels, Manifeste du Parti Communiste, 1848

Le problème avec cette attitude est qu'elle ne nous donne pas beaucoup de ressources pour juger des pratiques qui peuvent avoir lieu dans d'autres parties du monde.

Le relativisme moral : rien à dire entre les nazis et antinazis, esclavagistes ou anti. C'est relatif à une certaine époque & société, on ne peut donc pas juger selon le relativisme moral. Un anti-esclavagiste dans une société où l'esclavage est pratiqué, a tort d'un point de vue de sa sphère morale.

Il faut rejeter le relativisme mais reconnaître le **pluralisme**. Il n'y a pas une seule bonne réponse à la question du bien. Il s'agit de reconnaître un désaccord raisonnable dans nos sociétés modernes. On ne peut pas imposer une seule conception de la morale. Il faut respecter le fait du pluralisme sans tomber dans le relativisme et en ayant l'objectif d'une objectivité morale. On peut essayer de débattre rationnellement sur la morale ou l'éthique.

EST-CE QUE L'ÉTHIQUE EST UNE NOTION SUBJECTIVE ?

= approche pas tout à fait tenable.

Est-ce que la morale ou l'éthique est purement une question subjective ?

Imaginons : discussion bières : houblonnée vs brunes → purement affaire de goût ; imaginons discussion éthique sur les récidivistes ou avortement etc. → ces 2 discussions vont elles se ressembler ? Non. Il n'y a pas grand-chose à discuter au sujet des bières. Les discussions éthiques vont plutôt se transformer en débat.

## DÉFINITION DE L'ÉTHIQUE

Nous utiliserons la notion d'éthique et de moral, de façon interchangeable : cette différence lexicale entre les 2 mots, au fond l'étymologie est la même, vise les mœurs et coutumes et fondamentalement les philosophes utilisent les 2 termes de manière interchangeable.

**Le raisonnement éthique** a un objectif : il vise à évaluer ou à prescrire. Ce n'est pas un raisonnement qui vise à constater ou décrire le monde mais à évaluer ou à prescrire en fonction d'une certaine conception de justice ou du bien. L'éthique porte sur ce qui devrait être et non pas sur ce qui est.

Sa spécificité du raisonnement éthique est qu'il est justifié par des raisons. C'est donner des raisons vis-à-vis d'un comportement, une institution, ... Ce n'est pas non plus n'importe quelle raison.

L'éthique vise à être universalisable. « *Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'il te fasse.* » Cette idée d'universalisation des règles morales est une caractéristique très importante du raisonnement moral. Un raisonnement pour son propre intérêt seulement, a du mal à être considéré comme un raisonnement moral.

L'éthique peut être personnelle ou institutionnelle. L'éthique personnelle va s'intéresser à des questions de *mes droits*. Que puis-je faire ? Qu'est-ce un comportement moral ou immoral ?

L'éthique peut aussi être institutionnelle. La question va se situer au niveau des institutions, de la société dans son ensemble. On va se demander : qu'est-ce une société juste ? Quelles sont les institutions qui mettent les conditions de la justice en place ? Comment organise-t-on la répartition des charges et des avantages au sein d'une société ?

La question des droits individuels vis-à-vis de l'état sont une question de droit institutionnel.

Expérience de pensée : Le dilemme du tramway. Imaginons être à bord d'un train devenu fou. Il se dirige à pleine vitesse vers 5 ouvriers se trouvant sur la voie. Je suis seule à bord du train, les freins ne fonctionnent plus. Les 5 ouvriers se dirigent vers leur mort certaine. En une fraction de seconde : un levier à bord du train permet de dévier le train et sauvant les 5 ouvriers. Sauf que sur cette autre voie il y a 1 ouvrier, pas le temps de le prévenir non plus. Que faites-vous ? Allez-vous rester immobiles ou actionner le levier condamnant 1 ouvrier en sauvant les 5 autres ?

Une large majorité considère que la bonne chose à faire est d'actionner le levier. « Le moindre mal ». Autant tuer 1 ouvrier, plutôt que 5.

Imaginons maintenant, que vous êtes sur un pont. Il y a toujours les 5 ouvriers. Rien ne semble pouvoir arrêter la mort des 5 ouvriers sur la voie. Sauf qu'à côté de soi sur la voie se trouve un grand homme, presque un géant. Il se penche dangereusement au-dessus du pont. Il suffirait

d'une petite pouce pour qu'il tombe devant le train et que certainement il ferait dévier le train et sauverait les 5 ouvriers. Que faites-vous ? Rien faire en laissant les 5 ouvriers ou pousser le grand homme ?

### 3 TYPES DE THÉORIES ÉTHIQUES

La question qui se pose : qu'est devenu notre principe 'mieux vaut qu'un seul ne meurt, que 5' ? Cette distinction entre ces 2 types de raisonnement est une distinction assez classique entre 2 types de théories éthiques. Les premières sont les **éthiques conséquentialistes** ou théologiques et les deuxièmes les **éthiques déontologiques**.

Théorie éthique plus marginale : **l'éthique des vertus**.

#### 1. LES THÉORIES CONSÉQUENTIALISTES

Éthique conséquentialiste : issus des travaux de Jeremy Bentham & contemporain : Peter Singer.



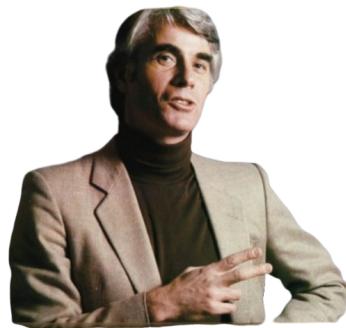
Éthique conséquentialiste (ou téléologique) : ce qui importe avant tout ce sont les conséquences de nos actions. Pour une éthique conséquentialiste, il importe de faire en sorte qu'il y ait, au total, le plus de bien ou le moins de mal possible dans le monde. Et s'il s'avère nécessaire, pour y arriver, de se libérer de certaines contraintes morales, alors il faut le faire.

Pousser quelqu'un et l'envoyer vers sa mort est problématique et est un meurtre etc. Mais si c'est la meilleure façon pour diminuer le mal dans le monde, alors c'est ce qu'il faut faire.

Pour le conséquentialisme, il n'y a pas de véritable différence entre tuer et laisser mourir. Pour les victimes, c'est tout à fait la même chose. Entre provoquer la mort par son action ou laisser mourir, ça revient au même donc ce qui importe est de minimiser les souffrances dans le monde.

#### 2. LES THÉORIES DÉONTOLOGIQUES

L'autre grand pôle de cette distinction sont les théories déontologiques avec comme principaux représentants l'éthique de Immanuel Kant ou la théorie libertarienne de Robert Nozick.



Pour les théories déontologiques, la moralité d'une action ne dépend pas de ses conséquences, elle ne dépend pas uniquement de ses conséquences. La justice c'est avant tout agir selon des règles . Il y a des règles catégoriques qui s'imposent à nos actions. Ne pas tuer, ne pas mentir. La morale doit être de respecter ses règles catégoriques. Il faut les respecter quelles que soient les conséquences. Cela ne veut pas dire qu'elles n'ont aucune importance mais on ne peut pas les balayer sous couvert d'avoir des conséquences.

Éthique déontologique chez Kant : la moralité d'une action ne dépend pas de ses conséquences, mais de son intention. La justice, c'est agir selon son devoir moral, dont le contenu doit être universalisable, à l'image de l'impératif catégorique : « *Agis seulement d'après la maxime grâce à laquelle tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle* ».

Dans ce genre de théorie, le critère de l'intention va être beaucoup plus important. Est-ce qu'on a agi dans le but de respecter nos devoirs moraux ou pour d'autres raisons plus problématiques ?

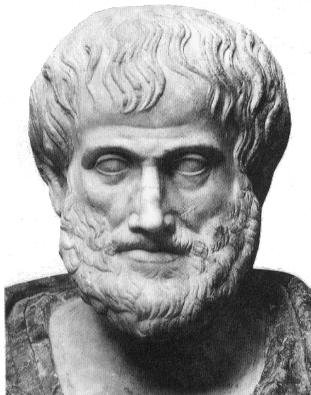
La théorie de la justice déontologique qu'est le Libertarisme de Robert Nozick considère qu'une société juste est une société qui garantit l'exercice souverain de la liberté individuelle au travers d'un système cohérent de titres de propriété.

*I. Kant, Fondation de la métaphysique des mœurs in Métaphysique des mœurs, I, Fondation, Introduction, trad. Alain Renaut, p. 97.*

*Kant donne plusieurs formulations de cet impératif catégorique : « Agis de façon telle que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans toute autre, toujours en même temps comme fin, et jamais simplement comme moyen<sup>3</sup>. » op. cit., p. 108 ; « L'idée de la volonté de tout être raisonnable conçue comme volonté instituant une législation universelle », op. cit., p. 111 ; « Agis selon les maximes d'un membre qui légifère universellement en vue d'un règne des fins simplement possible. » op. cit., p. 121.*

### 3. L'ÉTHIQUE DES VERTUS

L'éthique des vertus est issue d'Aristote. Elle a été relancée par Philippa Foot. (1920 – 2010)



Ce qui importe c'est la perfection personnelle, c'est d'être quelqu'un de bien. Le reste : respecter des grands principes ou œuvrer pour le plus grand bonheur du plus grand monde, est secondaire. Ce qui importe est d'agir comme une personne vertueuse. L'étude des vertus : qu'est-ce qui est agir moralement pour moi ?

L'éthique des vertus met l'accent sur les vertus, ou le caractère moral, par opposition à l'approche qui met l'accent sur les devoirs ou les règles (éthiques déontologiques) ou qui met l'accent sur les conséquences des actions (conséquentialisme).

*Exemple* : Faut-il aider une personne dans le besoin ? Un conséquentialiste soulignera le fait qu'aider une personne dans le besoin maximisera son bien-être, un tenant d'une éthique déontologique soutiendra que, ce faisant, l'agent agira conformément à une règle morale telle que « *Faites aux autres ce que vous désiriez qu'on vous fasse* », et un partisan de l'éthique des vertus dira qu'aider cette personne serait charitable ou bienveillant.

- **Théories conséquentialistes** : ce qui importe avant tout ce sont les conséquences de nos actions. Il faut faire en sorte qu'il y ait, au total, le plus de bien ou le moins de mal possible dans le monde.
- **Théories déontologiques** : Une éthique déontologique priorise le respect des contraintes absolues pesant sur nos actions par rapport à leurs conséquences.
- **Ethique des vertus** : L'éthique des vertus met l'accent sur les vertus, ou la moralité du caractère d'une personne pour évaluer une action / un comportement. Ce qui compte c'est la perfection du caractère : être une personne généreuse, charitable, courageuse, etc.

**Retour à l'expérience :** Certains d'entre nous ont des réflexions conséquentialistes : dans la première situation je vais enclencher le levier et dans le second, il faut minimiser la souffrance dans le monde, il faut donc pousser le grand homme. Les conséquentialistes considèrent les autres comme non-rationnels. Ils se doivent d'être impartiaux.

Les tenants d'une éthique plutôt déontologique, vont considérer que dans le 1<sup>er</sup> cas il importe de minimiser les souffrances dans le monde mais que cela ne se fait pas à n'importe quel prix. Si cela implique de commettre un meurtre, non. Le fait de pousser le géant est un outil pour faire dévier le train, la personne n'est donc pas respectée. Une autre explication est la doctrine double effet, celle du dommage collatéral. Certaines personnes qui sont plus influencées par des théories déontologiques, répugneront moins à causer une mort si c'est un dommage collatéral inévitable.

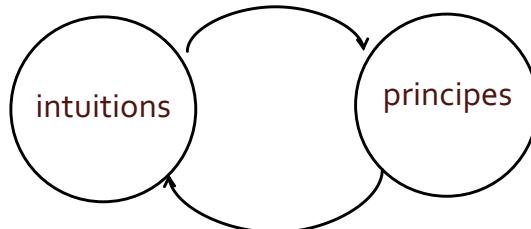
### MÉTHODE DU RAISONNEMENT ÉTHIQUE

On a tous des intuitions éthiques, on a des réponses « gut-feeling », l'impression que quelque chose est juste ou injuste, bien ou mal. Ce n'est pas forcément quelque chose d'irrationnel, c'est la recette du raisonnement moral.

Les intuitions morales sont quelque chose auquel on doit faire attention.

Une méthode du raisonnement moral : la méthode de l'équilibre réfléchi. C'est de partir de nos intuitions, nos jugements à priori et puis d'essayer d'à partir de là, formuler des principes. Quel est le principe qui guide mon action ? Une fois que j'ai un principe, cela ne veut pas dire que c'est le principe parfait.

- La recherche d'un « équilibre réfléchi »



Les conséquentialistes diront qu'ils maintiennent le principe. Les autres disent qu'il faudrait peut-être l'amender, par exemple, pour ne pas violer les DF. L'intuition nous permet de formuler les principes, ensuite on teste ce principe à l'égard de nos intuitions. Si besoin, on révise le principe et ainsi de suite. C'est un va-et-vient entre nos jugements intuitifs sur la morale et les principes abstraits qu'on arrive à formuler, qui visent à rechercher une cohérence entre nos intuitions et nos principes moraux. C'est une méthode cohérentiste : on cherche la cohérence entre les intuitions et les principes.

Depuis 2016, cette expérience du tramway vise à mettre au clair nos intuitions. Entre temps, c'est développé la pratique des voitures autonomes. On pourrait imaginer que dans certaines situations elles pourraient calculer & décider : dévier de ma route ou pas ? pour éviter telle ou telle situation.

Le but de l'éthique n'est pas de décrire le monde mais de prescrire. De prescrire, de faire des jugements soit sur :

- des valeurs (= jugements axiologiques ) (le bien, la justice, ...)
- des normes : pour objet de guider un comportement (ne pas tuer, maximiser le bien dans le monde, ...)

Nous avons une distinction essentielle à faire entre deux registres :

**Un énoncé factuel** (ou descriptif) a pour objet de décrire un fait.

**Un jugement de valeur** (ou axiologique) a pour objet d'évaluer la désirabilité, l'acceptabilité d'une situation, d'un état du monde. Un **jugement normatif** a pour objet d'évaluer un comportement.

*Exemples :*

1. Roger a bu plus que d'habitude

= énoncé descriptif : C'est un constat qu'il a bu plus que d'habitude.

2. Ce serait tellement mieux si Roger buvait moins

= énoncé prescriptif

3. Si Roger boit encore, il risque de souffrir  
d'une cirrhose

= énoncé descriptif

4. Roger devrait boire moins

= énoncé prescriptif

➔ Le langage naturel est extrêmement ambigu.

---

### 3 RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DU RAISONNEMENT ÉTHIQUE :

#### 1) DE CE QUI « EST », ON NE PEUT DÉDUIRE CE QUI « DEVRAIT ÊTRE ».

= **la loi de Hume** : on ne peut pas directement sauter d'un énoncé descriptif à un énoncé prescriptif ou normatif. Il faut une étape intermédiaire.

*Exemple :*

Si les réfugiés retournent dans leur pays, ils courrent un grand risque d'être persécutés.

→ Donc nous avons l'obligation éthique d'accueillir les réfugiés politiques

Quelle est l'étape qui n'est pas explicitée ?

Une « prémissie » ?

= *proposition, une affirmation avancée en support à une conclusion*

Raisonnement logique basique

- [Prémissie 1]
- Or, [Prémissie 2]
- Donc Conclusion

Exemples de violation de la loi de Hume :

- Dans la nature, les individus les plus faibles sont éliminés par sélection naturelle
- Donc il ne faut pas chercher à réduire les inégalités socio-économiques

→ **Un raisonnement aboutissant à une conclusion normative doit nécessairement contenir au moins une prémissie normative, sous peine d'être non valide sur le plan logique**

**2) DEVOIR IMPLIQUE POUVOIR :**

Pour qu'on puisse savoir qu'on a un devoir moral, il faut que la chose qui est visée soit en notre pouvoir. On ne peut pas avoir de devoir moral sur des choses qu'on n'a pas le pouvoir de faire. A l'impossible, nul n'est tenu.

*Exemples :*

- Si une tempête de neige paralyse les routes et les transports en commun, je ne suis pas tenu de tenir ma promesse et de rejoindre un ami pour un café au centre-ville.
- On n'a pas d'obligations de sauver quelqu'un qui est noyé. On n'a pas l'obligation de plonger pour sauver cette personne qui se noie si on ne sait pas nager.

=/= Pouvoir implique devoir : est-ce que des grands pouvoirs impliquent des grands devoirs ? Est-ce que les multinationales qui ont un pouvoir assez important, ont-elles un devoir proportionnel à ce pouvoir ?

**3) LE PRINCIPE D'IMPARTIALITÉ :**

Des cas similaires doivent être traités de façon similaire.

*Exemple :* S'il n'y a pas de différence morale significative entre le mariage homosexuel et le mariage hétérosexuel, alors il faut traiter les deux cas de manière similaire.

## CHAPITRE 2 : L'UTILITARISME

- L'utilitarisme et la répartition des richesses ?
- Les objections à l'utilitarisme : problématique car il réduit la question de la justice aux préférences (autre objection : L'utilitarisme ne protège pas suffisamment les droits fondamentaux)

### VIDEO

### INTRO

**L'utilitarisme est une théorie qui cherche à maximiser le bien-être collectif ou l'utilité des individus composant la société.** L'utilité est un synonyme de bien-être.

Le père fondateur de l'utilitarisme **Jeremy Bentham** (philosophe anglais progressiste). Il a notamment plaidé pour l'abolition de l'esclavage, égalité homme-femme, ...



« *Emancipate your colonies* » discours provocateur qui n'a pas trop marché.

De son vivant il était un fervent défenseur de la distinction à des fins médicales.

L'utilitarisme, c'est quoi ?

En tant que théorie de la justice elle considère qu'une société juste est une société qui maximise le bien-être collectif. Le bien-être collectif n'est rien d'autre que l'agrégation des bien-être individuels, c'est donc le bien-être agrégé.

L'utilitarisme est donc une théorie individualiste puisque le bien des individus est la mesure de toute chose. Ce n'est pas pour autant une théorie égoïste, au contraire. C'est cette dimension individualiste qui était vraiment révolutionnaire à l'époque de Bentham.

Critère : l'action contribue-t-elle au bien-être collectif ? Porte-t-elle préjudice à qqun ? Non, alors l'action n'est pas condamnable selon l'utilitarisme.

L'utilitarisme est une théorie conséquentialiste, les actions sont jugées uniquement en fonction de leurs conséquences sur le bien-être agrégé.

Exemple : '*Thicking-Bomb argument*' : bombe à retardement qui ferait des victimes, acceptable de la torturer afin de savoir où elle se trouve ?

→ Pour certains : non car la torture est contraire à la dignité humaine. =/= raisonnement conséquentialiste.

→ pour les conséquentialistes : tout ce qui compte sont les conséquences => sauver des vies humaines comme fin → ok

## L'UTILITÉ

Comment définir le **bien-être** que les utilitaristes tentent de maximiser ?

1<sup>e</sup> interprétation : utilitarisme hédoniste : bien-être = plaisir. Le bien humain le plus important serait de ressentir le plus de plaisir et le moins de peine possible. C'est une interprétation antiélitiste. Est-ce vraiment le bien le plus important ? Ex. poète maudit

L'argument le plus fort contre cette interprétation : **Robert Nozick** : *imaginons être branché à une machine qui nous infuse plein de drogues différentes pour ressentir du plaisir. Si notre bien ultime serait le plaisir, voudrions-nous vraiment nous y brancher jusqu'à la fin de notre vie ? non.*

Interprétation contemporaine : L'utilité = la satisfaction des préférences. Il peut y avoir des préférences hédonistes mais aussi spirituelles, altruistes,...

## 2 VARIANTES DE L'UTILITARISME

Il y a une autre distinction sur le calcul de l'utilité.

- **L'utilitarisme classique** : cherche à maximiser la somme des utilités individuelles.
- Et **l'utilitarisme moyen** : cherche à maximiser la moyenne d'utilité par individu.

## L'UTILITARISME DES ACTES ET DES RÈGLES

Chacune de nos décisions et actions doit-elle être guidée par le critère du bien-être agrégé ?

→ Selon un bon nombre d'auteurs : il faut appliquer le raisonnement utilitariste non pas au niveau des actes mais au niveau des règles. Un acte serait alors juste si et seulement si il est requis par une règle qui maximise le bien-être agrégé.

L'utilitarisme s'intéresse uniquement à la maximisation du bien-être agrégé. Exemple de Nozick : *personne monstre d'utilité* → *société devrait mettre toutes ses ressources en lui*.

Au contraire, plus une personne possède des ressources, plus il est compliqué d'améliorer son bien-être. = Utilité marginale décroissante des revenus. Si on admet l'utilité marginale décroissante, alors l'utilitarisme aura une application particulièrement égalitariste.

2 limites :

- L'utilitarisme aura tendance à consacrer plus de ressources à ceux chez qui une augmentation de revenus produira plus de bien-être et moins à ceux qui ont des goûts simples.
- Certaines égalités ont un impact positif sur le fait de travailler, d'épargner etc.

Si l'utilitarisme présente parfois des implications égalitaristes, ce n'est pas toujours le cas.

L'utilitarisme est universaliste. Les utilitaristes ont tendance à soutenir qu'il n'y a pas de raison de borner notre communauté morale à des limites aussi arbitraires que les frontières nationales, de même il n'y aurait pas de raison de se préoccuper uniquement des générations actuelles et non futures. On pourrait aller encore plus loin, pourquoi seulement les êtres humains ?

Selon Singer la façon de traiter les animaux repose sur des critères totalement arbitraires.

---

#### LES OBJECTIONS À L'UTILITARISME

L'utilitarisme a fait l'objet de nombreuses critiques : **3 objections :**

- 1)** Le problème de la comparabilité des utilités : Comment savoir que A préfère plus intensément quelque chose que B ? Cette comparabilité est toute sauf évidente. A-t-on tous la même échelle pour déterminer notre bien-être ?
- 2)** La préoccupation au cœur de l'utilitarisme n'est-elle pas réductrice ? Peut-on résumer la justice à la satisfaction des préférences des individus ? Au contraire il y aurait-il plus que cela ?  
→ Préférences adaptatives : Martha Nussbaum : '*Adaptive preferences and women's options*' nos préférences s'adaptent aux options qui s'offrent à nous. La justice selon la critique de l'utilitarisme, est de donner à chacun ce qui lui est dû.
- 3)** L'utilitarisme ne défend pas adéquatement les droits fondamentaux. Ex. société raciste

COURS :**L'UTILITARISME ET LES INEGALITES :**

Question générale : **peut-on dire que l'utilitarisme est une théorie égalitariste ?**

L'utilitarisme n'est pas une théorie égalitariste parce que son engagement premier est vers la maximisation de l'utilité. Il n'y a pas de prémisses, de principes éthiques qui visent la redistribution des richesses et l'égalisation des ressources.

Il peut y avoir indirectement, de la part de l'utilitarisme, un biais égalitariste. Quel mécanisme ? Moins on a, plus on est satisfait par ce qu'on reçoit. L'utilitarisme a tendance à donner plus à ceux qui ont moins car ils sont de meilleurs producteurs d'utilité.

= l'utilité marginale décroissante

Pour chaque unité en plus de ressources ou de richesses, quelle utilité est-ce que ça produit ?

Question : l'utilité marginale est-elle linéaire ou est-elle décroissante ? Il y a-t-il un moment où l'on atteint un seuil de satiété ? Pour une personne démunie, 1 euro, 10 ou 100 de plus aura un impact bien plus grand sur son bien-être que pour une personne riche.

Il y a une autre dimension où l'on pourrait dire que l'utilitarisme présente de l'égalitarisme : l'utilitarisme est aussi une théorie individualiste. Elle est individualiste car elle se concentre sur les individus.

→ En quoi ce biais individualiste peut constituer une certaine dimension égalitariste ? Dans les sociétés traditionnelles : sur base hiérarchique : il ne venait à l'esprit de personne que chaque personne a une égale importance. L'utilitarisme a l'idée d'égale considération de chaque individu car on considère chacun des individus et on les additionne.

Pour l'utilitarisme il faut maximiser l'utilité collective, pour ce faire il faut arriver à un stade où on égalise les utilités marginales. On va avoir tendance à redistribuer les richesses vers ceux qui ont la meilleure productivité.

Il y a 2 limites à cette tendance égalitariste de l'utilitarisme :



Pyramide de Maslow / des besoins : tant que nos besoins de base ne sont pas satisfaits, notre utilité marginale pour 1 euro va être bien plus haute.

**1) 1<sup>e</sup> limite :** On a, outre que nous avons une fonction d'utilité décroissante, pas tous la même utilité. Certains vont partir en vacances sur un yacht alors que d'autres vivent dans une tiny house (simplicité volontaire). Gouts de luxe : très bon producteur d'utilité.

Exemple de personnes qui sont des très mauvais producteurs d'utilité : une personne très sévèrement handicapée qui mène une vie extrêmement pénible. Quelle serait la politique utilitariste vis-à-vis de ces personnes ? Ce ne sont pas des très bons producteurs d'utilité. S'il y a un moyen pas trop couteux de leur conférer des soins pour leur permettre d'être un peu moins misérables, il faut le faire. Mais il ne faut pas désinvestir ce que l'on donne à ceux qui sont des bons producteurs pour rediriger toutes les ressources vers une personne comme la personne handicapée sévèrement.

Question : si on minimise cette personne, elle n'est pas considérée de la même façon ? Contraire ? Il faut alors rajouter un correctif.

## LE CALCUL DE L'UTILITÉ

**Comment est-ce qu'on calcule l'utilité ?** qu'est-ce que ça veut dire de maximiser le bien-être agrégé ?

→ Solution la plus simple : **on additionne le tout** : on calcule la somme de l'utilité individuelle et on essaie de maximiser cette somme. = utilitarisme classique

Problème avec cette solution : cela peut donner des conséquences assez problématiques, si on fait entrer dans ce calcul une variable qui est la taille de la population. La croissance de la population : plus il y a de gens, plus l'utilité sera grande. Ultimement qu'est-ce que cela veut dire ? Ça peut vouloir dire qu'il faut accroître la population même si les personnes supérieures auront un bien-être très bas. Cela nous mènerait au problème de la surpopulation.

Quelle autre solution évite cette conclusion ?

→ Calculer la moyenne : ce qu'on maximise n'est plus un espèce de total, on vise à maximiser l'utilité moyenne. = l'utilitarisme moyen

On rencontre un problème avec cette façon de calculer l'utilité : Imaginons une population avec des gens comme Jef Besos qui s'en sortent bien financièrement et une classe moyenne qui ne se plaint pas non plus. A côté de ça, il y a des personnes qui vivent une vie extrêmement

malheureuse, leur utilité est bien inférieure à la moyenne. Le moyen le plus efficace est alors de se débarrasser de ces gens qui font baisser la moyenne.

⇒ Sa conclusion théorique est qu'il faudrait supprimer les gens qui font baisser la moyenne.

➔ Les utilitaristes considèrent qu'on doit maximiser la moyenne au-dessus d'un certain seuil minimum d'utilité, aux besoins de base. Si on est en dessous de ce seuil, il faut maximiser la somme pour que la moyenne soit au-dessus du seuil et qu'on puisse maximiser la moyenne.

1) phase de société en développement : maximiser la somme jusqu'au seuil (moyenne = ou + seuil)

2) moyenne au-dessus du seuil : maximiser la moyenne

L'hypothèse de l'utilité marginale décroissante : voir graphique

2) **2<sup>e</sup> limite** : Ces inégalités et la perspective d'être récompensé avec un revenu plus haut que la moyenne n'est-il pas un stimulateur ? et profitable à tout le monde ? (*Exemple* : investissement des études de médecine ou droit : savoir qu'on aura un revenu plus élevé, motive à faire des études de longue durée / compliquées.) Certains utilitaristes considèrent que tout le monde doit être au même niveau, certains considèrent qu'un certain niveau d'inégalité est utile. Certaines inégalités sont donc peut-être justifiées.

Il ne faut sans doute pas l'exagérer.

⇒ Les utilitaristes accepteront plus ou moins d'inégalités selon la mesure que cela peut augmenter ou non la maximisation du bien-être agrégé.

Question : est-ce que l'utilitarisme, implique que l'objectif premier des politiques publiques devrait être la croissance économique, croissance du PIB ?

A un certain moment, le PIB n'a plus d'impact sur la maximisation du bien-être.

Wooclap :

- D'un point de vue utilitariste, les DF
  - N'ont pas de valeur intrinsèque
  - Mais peuvent avoir une valeur instrumentale
- Pour l'utilitarisme, il faut maximiser :
  - le bien-être collectif de l'ensemble des individus composant la société.
- Selon l'utilitarisme comme théorie de la justice, si chacun poursuit son intérêt personnel, alors le bien-être collectif sera maximisé.

Question : Pour maximiser le bien-être agrégé, suffit-il de suivre l'option qui est préférée par la majorité de la population ?

Ce serait possible de prendre une chose désirée par une minorité de la population mais de manière très très forte. *Exemple* : heure d'hiver – d'été : imaginons une petite minorité qui désire de prendre l'heure d'hiver mais de façon très intense.

- ⇒ l'utilitariste tend à prendre la préférence d'une toute petite partie de la population, qui la préfère très intensément alors même que le reste de la population s'en fout ou est contre de manière peu intense.

### L'UTILITARISME COMME ETHIQUE INDIVIDUELLE ET THEORIE DE LA JUSTICE

Pour certains, l'utilitarisme doit s'appliquer pour chaque individu, de sorte que chacun a un devoir de contribuer à aider autrui.

**Peter Singer** : *Exemple* : *L'enfant dans l'étang* : je me balade seul, j'entends les cris d'un enfant en train de se noyer dans l'étang. Mais j'ai une nouvelle paire de chaussures et l'étang est boueux → que fais-je ? La plupart des gens diront « oui, je saute de toute façon ! »

Si maintenant, en achetant une nouvelle paire de chaussure, je peux faire un virement pour sauver une vie. Que vais-je faire ? Généralement, on a une certaine résistance car on a tendance à dire que la situation est différente. (D'autres personnes peuvent faire un don, je ne suis pas devant la personne, ...)

Selon Peter Singer **des cas similaires doivent être traités de manière similaire**.

On n'a pas le droit d'avoir des préférences pour nos proches ou soi-même. On doit considérer qu'on est qu'un maillon de cette chaîne utilitariste qui vise à maximiser le bien-être agrégé. Il faut donc sacrifier tout ce qu'on peut sacrifier. Selon certains utilitaristes : peut-être qu'on a le droit d'avoir des préférences et que nos obligations ne sont pas infinies.

### DEUX OBJECTIONS A L'UTILITARISME

#### 1<sup>ère</sup> CRITIQUE : UTILITARISME & LES PREFERENCES :

Est-ce problématique de considérer que la justice revient à satisfaire des préférences individuelles ?

Plusieurs arguments :

*Exemple* : Martha Nussbaum 'Adaptive preferences and Women's Options' : femmes non rémunérées pour un travail très lourd.

Selon des enquêtes, elles ne sont pas plus malheureuses que des hommes. D'un point de vue utilitariste, il faut satisfaire les préférences individuelles. Si leurs conditions ne leurs procurent pas un mal-être particulier et ne fait pas baisser la moyenne de l'utilité, il ne faut pas lutter contre cette situation.

Est-ce qu'on ne manque pas quelque chose quand on vise simplement à satisfaire nos préférences individuelles ? Car nos préférences individuelles font partie d'un phénomène particulier : l'adaptation des préférences. On a tous tendance à les adapter aux espérances que l'on peut avoir.

On ne peut pas se fier aux préférences individuelles car elles sont sujettes à des changements.

Argument de l'utilitariste : il respecte 'mieux' les choix individuels → mais critique : préférences changent.

Il y a des préférences qui peuvent être un peu gênantes : les préférences illégitimes. Si certains ont des préférences racistes, satisfaire leurs préférences n'ont pas un impact positif sur le total. Si la justice est de maximiser le bien-être agrégé, on devrait cependant les satisfaire. En réalité, on devrait refuser de les prendre en compte.

→ Les utilitaristes vont avoir plusieurs réponses :

- Si on prend en compte, l'intensité des préférences, les personnes discriminées auront leur bien-être bien plus atteint. Si on est face à une toute petite minorité et que la large majorité est très raciste, pas sûr que l'effet net de ne pas prendre en compte les préférences racistes, soit positif.
- Autre réponse des utilitaristes : il faut prendre en compte que les préférences rationnelles. Difficile de les définir rationnelles ou non. Le racisme n'est par exemple pas toujours irrationnel dans les yeux d'un raciste.

⇒ Critique : Le problème fondamental est que la justice doit poursuivre les préférences.

## 2<sup>e</sup> CRITIQUE : L'UTILITARISME ET LES DROITS FONDAMENTAUX

**Bentham** : « *Nonsense on stilts* »

Pour lui, c'est du nonsense sur des échasses. *Les vrais droits proviennent de vraies lois*. Il n'y a pas de droits naturels.

→ On constate une opposition classique entre : ceux qui considèrent les DF comme des droits naturels et ceux qui considèrent que tous les droits sont conventionnels : > conventions, contrat social, législateur.

L'utilitarisme est-il étranger au Droits Fondamentaux ? Pas forcément, mais ce sont des instruments pour atteindre le bonheur agrégé.

Le passage de l'utilitarisme des actes à **l'utilitarisme des règles** (notion dans vidéo !) :

Quand on pense à la maximisation de l'utilité agrégé on peut voir chaque acte, cas par cas. Si on agit tout le temps au cas par cas, est-ce qu'on a la chance de maximiser l'utilité agrégée ?

→ Argument de l'utilitariste des règles : on doit considérer les règles à long terme donc par exemple, le droit au procès équitable mais aussi les droits à la liberté, à la sécurité, à la propriété. Tous ces droits là, sur le long terme sont des règles qui maximisent le bien-être agrégé.

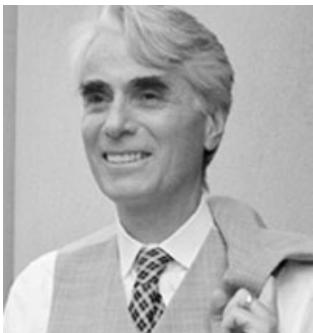
Le problème de cette solution est que les droits ne sont protégés que de manière contingente : ils ne sont protégés que s'ils maximisent le bien-être agrégé.

## CHAPITRE 3 : LE LIBERTARISME

### VIDEO :

Philosophiquement le libertarisme se revendique de la filiation du libéralisme classique de **Locke**, dont elle fait une interprétation controversée centrée sur l'idée de droits naturels de propriété.

La famille libertarienne rassemble une variété de courants, du néo-libéralisme (Hayek ou Friedman), à l'anarcho-capitalisme de Rothbard, en passant par la théorie de « l'égoïsme éthique » d'un auteur comme Ayn Rand.



La théorie la plus cohérente émane du philosophe américain **Robert Nozick** dans son livre « Anarchy, state and utopia » (1974) : « *Les individus ont des droits, et il y a des choses qu'aucune personne ou aucun groupe ne peut leur faire sans violer leurs droits.* »

### CRITIQUE CONTRE L'UTILITARISME

Une des critiques les plus fortes contre l'utilitarisme porte sur la défense inadéquate des droits fondamentaux : si l'utilitarisme reconnaît certains droits aux individus, c'est seulement dans la mesure où ils maximisent en général l'utilité agrégée. Il peut donc justifier le sacrifice de certains pour le bien-être collectif. C'est contre cette tendance sacrificielle que Nozick s'insurge. Cela revient à considérer les autres comme un moyen et non une fin.

C'est contraire à l'impératif catégorique de Kant : « *Agis de façon telle que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans toute autre, toujours en même temps comme une fin et jamais simplement comme un moyen.* »

D'autre part, l'utilitarisme néglige le fait que nous existons en tant qu'individus séparés. Individuellement, nous imposons tous notre goût pour maximiser notre bien-être. Mais selon Nozick, les individus ne sont pas comme les parties d'un organisme. Il n'existe pas une entité plus large qui bénéficierait de leur sacrifice et en plus ils ont une existence séparée.

C'est la même critique que John Rawls, le libéral-égalitariste, fait à l'utilitarisme. Nozick lui reproche cependant que les égalitaristes non plus ne respectent pas la séparation des personnes.

**Nozick** reconnaît à chaque individu une sphère inviolable de droits individuels, conçu comme des droits de propriété. « *Ces droits sont si forts et si étendus qu'ils soulèvent la question de ce que l'état et ses représentants peuvent faire ou même s'ils peuvent faire quoi que ce soit* ».

⇒ **Pour le libertarisme, la justice consiste à garantir la liberté individuelle au travers d'un système cohérent de droits de propriété.**

Au contraire de l'utilitarisme, qui est une théorie conséquentialiste, le libertarisme de Nozick est une **théorie déontologique**, qui considère qu'il y a des principes moraux qu'il faut toujours respecter, indépendamment de leurs conséquences.

### 3 PRINCIPES DU LIBERTARISME :

#### 1. LE PRINCIPE DE PROPRIÉTÉ DE SOI :

**Chaque individu jouit d'un plein droit de propriété sur lui-même.** Nous avons un droit de véto sur tout usage qui pourrait en être fait par autrui.

Implications qui vont très loin :

- Il implique le rejet de toute législation paternaliste. Ex. Interdictions touchant les drogues, l'obligation scolaire, ...
- il rejette toute interdiction de la vente d'organes.
- Il est hostile à toute législation moraliste qui veut protéger le bien ou le moral.
- L'interdiction de l'euthanasie est inadmissible.
- Il rejette tout devoir légal d'assistance à personne en danger. Ex. personne se noit, passant est libre de lui porter secours ou non.
- Avortement : droit absolu de la femme sur son propre corps.

Il y a cependant une exception importante à la propriété de soi = le droit à l'auto-défense face à une agression. Il est de même légitime de priver de liberté les criminels qui violent la propriété d'autrui.

#### 2. LE PRINCIPE DE JUSTE TRANSFERT :

Qu'en est-il de la propriété sur les objets extérieurs ? Selon ce principe, on peut devenir le **légitime propriétaire** d'un objet par 2 façons :

- Soit par transaction volontaire par son propriétaire précédent
- Soit en le créant à partir de biens légitimement acquis

Pour qu'une transaction soit volontaire, il suffit qu'elle ne soit pas entachée de fraude ou de coercition. À part ça, une transaction peut être pleinement volontaire pour les libertariens même si l'alternative est de mourir de faim, faute de moyen de subsistance.

⇒ Conséquence du principe : le libertarisme va rejeter catégoriquement toute forme de taxation et de redistribution par l'État. L'impôt est une transaction involontaire. (**Ron Paul** : *Taxation is theft*) En plus d'être du vol, l'impôt sur les revenus s'assimile, pour les libertariens, à du travail forcé.

### Quelle place pour l'Etat ?

- Pour les libertariens anarchistes aucun État et aucune taxation n'est permise.
- Pour d'autres, comme **Nozick**, il peut exister un état minimal, financé par des redevances pour la prestation de services publics (comme autoroutes). Mais ces redevances devraient être très limitées.

Ce rejet des transferts non-volontaires implique non seulement une opposition aux politiques distributives pour les personnes pauvres mais également celles visant les personnes qui sont incapables de subvenir à leurs besoins, comme certaines personnes handicapées.

**Ayn Rand** : « *La petite minorité d'adultes qui sont incapable de travailler doivent se reposer sur la charité privée. La malchance ne donne pas un droit à bénéficier du travail forcé d'autrui.* »



Le libertarisme est fortement lié au **capitalisme**. Le rôle minimal concédé à l'état, permet au libertarisme d'apporter une justification radicale du capitalisme. Elle est purement non-conséquentialiste : le capitalisme est justifié indépendamment de son efficacité. Les libertariens s'opposent à des mesures comme le droit de la concurrence qui sont des interventions de l'État pour briser des monopoles, dans le but d'améliorer l'efficacité économique.

### 3. LE PRINCIPE DE L'APPROPRIATION ORIGINELLE

Le libertarisme adopte une approche « rétrospective » de la **justice**. Ce qui fait la justice ne sont pas ces conséquences mais le fait qu'elle découle elle-même d'actes considérés comme justes. La richesse actuelle a été distribuée par des violations massives du droit de propriété. (ex. les colonies)

Question : propriété naturelle ? Comment le premier propriétaire à clôturer son lopin de terre peut-il soutenir que son appropriation est juste ? Les libertariens ont besoin d'un principe qui légitime l'appropriation originelle des ressources.

- Pour **Rothbard**, on peut se contenter de suivre un critère arbitraire du type 'premier arrivé, premier servi'. → conséquences extrêmes : rien n'empêcherait la première personne à s'approprier une source d'eau dans une région désertique.
- Réponse de **John Locke** : clause lockéenne : *l'appropriation d'une ressource naturelle n'est légitime que si elle en laisse assez et d'assez bonne qualité pour autrui*. **Nozick** considère qu'on peut la reformuler pour exiger que *personne ne se retrouve lésé du fait de l'appropriation*. Si personne n'est lésé, personne ne peut s'y opposer et l'appropriation est donc légitime. D'après Nozick la création de richesse permise par la propriété privée et l'économie capitaliste est telle qu'il y a beaucoup de chances que personne n'a de raison de se prétendre lésé par l'appropriation originelle des ressources naturelles.
- **Hillel Steiner, P. Vallentyne** : Le correctif apporté par la clause lockéenne est insuffisant. Pourquoi originellement les ressources naturelles n'appartenaient à personne ? Chaque être humain a un droit égal aux ressources de la terre. L'appropriation des ressources naturelles ne serait légitime que si chaque propriétaire verse une compensation aux non-propriétaires. → Auteurs libertariens de gauche. (tendance égalitariste)

---

## 2 CRITIQUES DU LIBERTARISME :

### 1) LA QUESTION DES DISCRIMINATIONS PRIVÉES :

Pour les libertariens, l'État minimal n'a pas à traiter des administrés de façon discriminatoire, les individus jouissent en revanche d'un droit à discriminer. En effet, les lois anti-discriminations sont perçues comme autant d'obligations à contracter, contraire au droit de chaque propriétaire de décider avec qui contracter. *Exemple* : Chef d'entreprise ne veut pas employer des personnes de couleur = son libre exercice de son droit de propriété sur son entreprise.

→ *Exemple* : débat : Civil Rights Act de 1964 – USA

La loi comprenait l'interdiction des discriminations par les propriétaires d'établissements privés ouverts au public. = intervention inacceptable de l'État dans les droits des propriétaires privés. Les libertariens ne sont pas pour autant racistes, il s'agit d'une position de principe issue du caractère purement déontologique de leur théorie.

- ⇒ Le libertarisme est mal armé pour protéger la liberté des membres de minorités et ceux qui sont vulnérables aux discriminations privées.

## 2) UNE LIBERTÉ PUREMENT FORMELLE ?

La critique remet en doute la prétention des libertariens à être les champions de la liberté individuelle. Le philosophe belge, **Philippe van Parijs**, mobilise « la parabole de l'île » : une île qui serait devenue la propriété exclusive d'un seul de ses habitants, dans le respect des principes libertariens. A partir de ce moment, bien que chaque habitant reste propriétaire de lui-même, il est soumis aux conditions du propriétaire de l'île pour y rester. Le propriétaire peut leur imposer plein de contraintes. Pourtant, pour des libertariens l'île n'en reste pas moins une société libre dans lesquels les droits de propriété sont respectés.

La critique consiste à dire que la liberté défendue par les libertariens est une liberté purement formelle. Sans moyen de subsistance les individus ne sont pas libres d'exercer leur propriété de soi. Pour van Parijs, une théorie plausible de la justice doit dépasser ce « fétichisme des droits » et garantir une liberté réelle.

COURS :

### GÉNÉRALITÉS :

Le libertarisme est un courant qui est apparu et trouve ses racines dans le **libertarisme classique** : 18<sup>e</sup> – 19<sup>e</sup> siècle : des auteurs comme John Locke ou Immanuel Kant.

Il a été relancé dans le courant du 20<sup>e</sup> siècle. Une série d'auteurs va estimer que le terme 'libéral' a évolué. Ces auteurs voulaient revenir à l'interprétation correcte et authentique du libertarisme classique. Ils ont créé le terme 'libertarien'.

→ ex. Mouvement du *Tea Party*

Le parti républicain est de plus en plus le parti du *Tea Party* influencé par ces courants libertariens.

### NOZICK

Un auteur qui va faire beaucoup pour défendre une version cohérente du libertarisme est **Robert Nozick**. Comment peut-on caractériser sa théorie du libertarisme ? C'est une théorie déontologique et une théorie rétrospective de la justice. C'est important de distinguer les deux.

Selon le libertarisme de Nozick, l'argument le plus fort en faveur du capitalisme est son respect des droits des individus.

Il faut distinguer ce libertarisme à une autre école dont il est proche qui est **le néo-libéralisme**.

- Pour le libertarisme déontologique à la **Nozick**, la **justice** consiste à mettre en place un système cohérent de droit de propriétés et à respecter les droits de propriétés des individus. Il faut les reconnaître en tant que droits fondamentaux qui appartiennent à toute personne.
- Face à lui, on trouve toute une large famille d'auteurs **néo-libéraux**. La grosse différence est que les néo-libertariens vont défendre le capitalisme non seulement par des arguments déontologiques mais aussi ce système radical fondé sur les droits de propriétés par leurs effets positifs.

Son attachement au libertarisme est en partie dû au fait qu'il maximise le bien-être.

*Une société juste est une société qui respecte la dignité fondamentale de chaque être humain qui respecte...*

---

### 3 PRINCIPES :

#### 1. LA PROPRIÉTÉ DE SOI

La critique de Nozick par rapport à l'utilitarisme est que l'utilitarisme ne prend pas suffisamment au sérieux le fait que les individus ont des droits et qu'il y a des choses que l'on ne peut pas leur faire. L'utilitarisme considère les individus comme des moyens / instruments au service de la maximisation du bien-être collectif. Cela implique que les DF ne sont que contingents.

C'est cet aspect sacrificiel de l'utilitarisme que **Nozick** va critiquer fortement. Il considère que certaines choses ne peuvent être faites à autrui. Les personnes sont des fins en elles-mêmes et non des simples moyens. Si on respecte cette intuition, il faut leur reconnaître une sphère d'inviolabilité. Une sphère dans laquelle on ne peut jamais violer de manière absolue les droits fondamentaux catégoriques.

Le plus fondamental de ces droits est **le droit à la propriété de soi-même**. Pourquoi a-t-il choisi le droit de propriété pour parler de ce droit personnel sur son propre corps ? C'est le droit le plus fort, le plus absolu et qui vaut à l'égard de tous. (*erga omnes*). Pour Nozick, il faut reconnaître que notre propre corps, on en a le droit le plus absolu.

#### LIMITATIONS :

---

Certes, je peux faire ce que je veux de mon corps, bien sûr ce droit plein et entier s'arrête à la protection de la propriété de soi d'autrui. Je ne peux atteindre à l'intégrité d'autrui. Chacun a le droit de protéger sa propriété, y compris avoir recours à la violence pour se défendre.

#### Illustrations :

La question de l'esclavage : Les personnes sont des fins en soi selon le libertarisme. C'est compliqué d'imaginer une société libertarienne dans laquelle les individus peuvent se vendre en esclavage. Une telle société commencerait en étant conforme au principe libertarien et elle se détruirait elle-même car à l'instant où on autorise l'esclavage et à qqun de se vendre, on n'est plus dans une société libertarienne. → discussion : faut-il admettre l'esclavage ou non ? Certains libertariens l'admettent, d'autres non.

L'avortement est-il admissible ? Défense de l'avortement par les libertariens qui est de dire que quand une personne tombe enceinte, le fœtus est comme un passager que la femme accepte de porter en son sein pendant 9 mois. C'est une créature qui est dépendante de sa mère et qui limite la propriété sur soi-même. A tout moment, la femme a le droit d'y mettre fin et doit pouvoir avorter.

Article : *On m'a penché un violoniste dans le dos.* - Judith Jarvis Thomson : même si le fœtus est une personne, il faut avant tout protéger et dominer son propre corps.

### Cannibalisme : le libertarisme est-il ok avec le cannibalisme consentant ?

Question : Qu'est-ce que ça veut dire quand on dit que le libertarisme a une conception déontologique de la justice et que c'est une **conception rétrospective** ?

Le libertarisme de Nozick, pour savoir si une situation est juste, va se pencher, non pas vers l'avenir mais vers le passé.

## 2. JUSTE TRANSFERT

→ rejet de la taxation et de la redistribution des richesses

Le libertarisme va impliquer un rejet massif de la redistribution des richesses et même de toute forme d'état. Cela implique que parmi les libertariens il va y avoir les plus radicaux qui vont aller vers une forme **d'anarchisme**, puisque l'état est selon eux forcément illégitime à moins que ce soit une forme d'association volontaire. Un état comme ça serait légitime. Il y a peu de chances que cela soit réalisable.

Les **libertariens minarchistes**, au contraire, reconnaissent qu'un état minimal peut être légitime. **Nozick** : les individus vont admettre qu'il existe une agence qui permette de protéger les droits des individus et d'assurer les conditions de vie sur un territoire.

Un autre point intéressant à noter : les libertariens font une différence entre ce qui est juste et ce qui serait bien de faire. Dans le cadre de la redistribution des richesses, prenons plus simplement le cas de l'enfant qui se noie dans l'étang : on n'a pas d'obligation de porter assistance à une personne en danger. Personne ne peut nous imposer une obligation de porter assistance. Personne ne peut nous obliger à être une bonne personne.

Différence entre la justice : ne pas violer la propriété d'autrui et la morale ou la conception du bien qui peuvent varier selon les individus et qui peuvent pousser à la charité etc. Ils les reconnaissent comme louables mais non-obligatoire.

## 3. APPROPRIATION ORIGINELLE

Application : la réponse libertariste de gauche à la question de l'appropriation originelle. Quid du 1<sup>er</sup> qui a approprié une partie de la terre ?

'Premier arrivé, premier servi.'

Il y a toujours l'idée : si les principes libertariens sont trop contraignants, il faut l'amender.

L'appropriation est juste : *Seulement si personne ne se trouve lésé du fait de l'appropriation.*

Il faut une défense complexe du libertarisme : les ressources ne sont pas infinies. Ces ressources limitées de notre planète, sont appropriées aujourd’hui dans notre société. Mais fondamentalement : personne n'est lésé par cette appropriation puisqu'aujourd'hui le niveau de vie d'une personne de la classe moyenne équivaut celle d'un monarque au moyen-âge.

→ ce n'est pas un argument purement déontologique.

La réponse à la question de tout à l'heure : le capitalisme est le système qui permet de respecter les droits individuels. Mais il utilise le capitalisme et cette idée pour dire que l'appropriation originelle est justifiée. C'est un argument qui peut paraître un peu paradoxal.

Les libertariens de gauche pensent que chacun a un droit égal aux ressources de la terre. Originellement les ressources naturelles n'appartiennent à personne.

Selon certains libertariens, les impôts s'assimilent à une forme d'esclavage. Pourquoi ? Parce que ce n'est pas une transaction volontaire. Fondamentalement, cela veut dire qu'une partie du temps un travailleur travaille pour l'état et l'impôt s'assimile alors avec un travail forcé. C'est une force de travail forcé en partie volontaire : on peut ne pas travailler et toucher le chômage.

## LES OBJECTIONS AU LIBERTARISME

### LE LIBERTARISME ET LE HANDICAP :

Critique : Le libertarisme ne nous donne pas de moyens d'assurer que ces personnes aient de quoi subvenir à leurs besoins. La malchance ne justifie pas un droit à bénéficier du travail forcé d'autrui. L'impôt = travail forcé pour les libertariens. Elle n'a pas de droit à exiger d'autrui d'être un bon samaritain ou que l'état redistribue les richesses pour subvenir à ses besoins.

Cela ne va pas forcément gêner les libertariens, en tout cas moins que le cas suivant :

### « WE SERVE WHITE'S ONLY NO SPANISH OR MEXICANS”

Imaginons que nous sommes dans un état libertarien comme imaginé par Nozick, il existe donc un état minimal. Est-ce que dans un tel état, les couples homosexuels ont le droit de se marier ? Est-ce que l'état a le droit de discriminer ?

Ils n'ont pas le droit à discriminer. Comment justifier l'absence d'un tel droit de l'état à discriminer ? Ça revient à imposer des choix à des individus. Le mariage est un contrat, les individus doivent être libres de contracter. **L'État n'a pas le droit de s'ingérer dans la liberté contractuelle.**

Question : *Est-ce que dans un état libertarien, un pâtissier a le droit de refuser de configurer un gâteau pour un couple homosexuel ?*

Affaires juridiques :

C'est une affaire tout à fait réelle. Il y a eu un cas tout un fait similaire devant la Cour Suprême des États Unis. *Masterpiece Cakeshop (Jack Philips)*. Il refuse de confectionner un gâteau pour un couple homosexuel. Lui demander de ça serait enfreindre sa liberté de religion. La Cour Suprême annule la décision de la juridiction inférieure (la Colorado Civil Rights Commission) qui condamne le pâtissier. Elle répond que dans la décision de la Cour il y avait des arguments virulents à l'encontre de la religion, elle annule la décision à ce niveau-là mais évite de se prononcer sur la question fondamentale.

Une nouvelle affaire 2021 : de nouveau Jack Philips qui a refusé de réaliser un gâteau pour une personne transgenre en arborant de nouveau que c'est contraire à sa liberté religieuse. Il a été condamné par une juridiction de première instance et il est en appel.

- ⇒ Le libertarisme, fondamentalement, consacre les droits de la propriété. Ce qui importe est de défendre la propriété de soi et sur les objets extérieurs. Le libertarisme n'a rien à dire dans ce genre de cas. Comme le droit de propriété d'un bar qui refuserait de servir des mexicains ou un pâtissier qui refuse de faire un gâteau, c'est dans son entière liberté contractuelle de le refuser. C'est une conclusion assez gênante pour les libertariens. Un propriétaire privé doit pouvoir discriminer. C'est cohérent avec la vision libertarienne minimaliste de la justice.

Une précision sur le droit à l'auto-défense : (en lien avec la propriété de soi)

On a le droit à recourir à la force pour protéger sa propriété. On a le droit à la légitime défense. Quid concernant sa propriété sur les choses extérieures ?

Comme sur beaucoup de sujets, les libertariens sont en désaccords :

- Les maximalistes : droit de recourir à la violence pour protéger sa propriété.
- D'autres : principe de proportionnalité : on doit utiliser la force la plus proportionnée vis-à-vis de l'atteinte à ses biens.

## **LIBERTÉ OU FÉTICHISSME DES DROITS :**

Le libertarisme en question : liberté ou fétichisme des droits ?

Cas encore plus extrême que la parabole de l'île :

Vaisseau spatial , il est la copropriété de tous ses occupants. Imaginons qu'une personne échoué en raison d'un défaut de son vaisseau spatial, demande à être accepté sur le grand vaisseau. Il demande l'asile. Est-ce que les occupants du vaisseau ont l'obligation de l'accepter sur le vaisseau ? On n'a pas d'obligation d'assistance.

Imaginons qu'il est moins poli et qu'il s'infiltre sur le vaisseau. Problème : forcément il est sur le vaisseau. Même l'air a été filtré par les membres de la communauté, même l'air est la propriété de cette communauté. Est-ce que les membres du vaisseau ont le droit de l'empêcher de respirer cet air ? Cela paraît un peu plus délicat.

Vision maximaliste : on pourrait dire que oui mais cela paraît disproportionné, on étouffe une personne pour protéger ses biens extérieurs mais il n'y a pas d'atteinte à sa propriété de soi.

Nozick : on ne peut pas lui interdire tant qu'on a pas d'autres solutions.

Mais pourrait-on lui donner certaines conditions ? Il va falloir réparer les filtres à air / travailler / ... On pourrait considérer toute une série de conditions comme dans la parabole de l'île.

→ Critique : Ce que montre la parabole de l'île ou du vaisseau spatial : **la liberté des libertariens est une conception extrêmement restrictive de la liberté**. Quand on dit qu'on est libre de faire quelque chose, on pense que personne ne peut atteindre à notre liberté de choix. Mais on ne peut pas être libre de qqch si on n'en a pas les moyens. On est pas libre de vivre si on ne peut pas respirer. La liberté n'est pas seulement une question d'autorisation ou de libre choix, c'est aussi une question de MOYENS. Il faut avoir les moyens matériels pour exercer sa liberté.

⇒ **Conclusion** : Cette liberté du libertarisme est **purement formelle** et ne recouvre pas l'idée fondamentale qu'on a de la liberté. Il faudrait passer d'une liberté formelle à une liberté réelle.

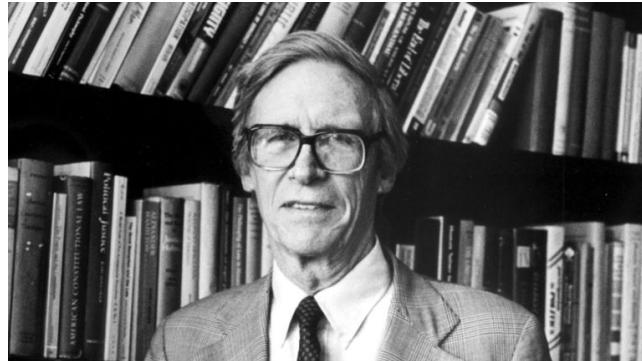
## CHAPITRE 4 : LE LIBERTARISME- ÉGALITARISME :

### VIDÉO :

On distingue 2 grands courants :

- 1) Le libertarisme** issu de John Locke ou Constant : plutôt à droite.
- 2) Le libéral-égalitarisme**, plutôt de gauche, qui tire sa filiation de John Stuart Mill. Ce courant est devenu très influent grâce à John Rawls.

JOHN RAWLS



### ELÉMENTS BIOGRAPHIQUES :

Sa vie : a survécu à la maladie qui a emporté ses 2 frères, puis rentre de la guerre sans une égratignure. → il en retire rôle de la **CHANCE** dans son existence.

Son 1<sup>er</sup> livre sort en 1971 « **A theory of Justice** »<sup>1</sup> suscite un véritable phénomène, des commentaires et des critiques. Parmi celles-là, celle de Nozick : qui formulera sa version du libertarisme de droite en réaction à Rawls. Il publiera plusieurs reformulations de sa théorie.

### LA THÉORIE DE RAWLS :

Sa théorie vise à articuler de manière cohérente les idéaux de liberté et d'égalité, souvent présentés comme opposés dans le débat classique. Faut-il égaliser radicalement les richesses, même au détriment de la liberté de propriété ? Il faut arbitrer entre la liberté et l'égalité.

**Comment choisir des principes de justice pour gérer la société ?** C'est la question de départ que se pose Rawls. Son idée de départ : les personnes sont libres et égales et les institutions d'une société juste doivent respecter de manière égale toutes les conceptions de la vie bonne. Chacun doit être libre de poursuivre ses objectifs de vie, croyances, ...

Quelles seraient alors les conditions idéales d'impartialité pour s'accorder sur les principes de justice ? La meilleure façon selon lui : Quels principes seraient choisis par des individus qui

<sup>1</sup> Les citations de Rawls dans cette vidéo proviennent de ce livre.

ignorent tout de leurs circonstances particulières ? = C'est une expérience de pensée qu'il appelle **le voile d'ignorance**.

Une intuition courante à propos de la justice est que l'impartialité exige un certain degré d'aveuglement.  
(Justice les yeux bandés) → s'applique à tous.



Pour Rawls sous le voile d'ignorance les individus ignorent 3 points :

- Leur position sociale : S'ils seront riches ou pauvres, s'ils seront puissants ou non et s'ils feront partie d'une minorité
- Ils ignorent leurs talents naturels : intelligence, santé, etc.
- Ils ignorent leur conception de la vie bonne : convictions sur ce qui fait que la vie vaut la peine d'être vécue, leurs croyances, ...

→ Dans cette situation sous le voile d'ignorance, les individus doivent délibérer sur une juste répartition des avantages sociaux. Il mesure ces avantages sociaux en termes de ce qu'il appelle les « biens premiers ».

Les « **biens premiers** » : les ressources dont nous avons besoin pour mener notre vie & réaliser notre conception de la vie bonne : il en distingue 2 types :

- Les biens premiers naturels : talents + santé
- Les biens premiers sociaux : revenu & richesse + pouvoir & prérogatives + les bases sociales du respect de soi

➔ Le résultat de cette délibération ? = 3 principes sur lesquels les individus s'accorderont : (classés par ordre de priorité)

### **LES 3 PRINCIPES DE JUSTICE DE RAWLS :**

1) **Le principe d'égale liberté** : (prioritaire aux 2 autres) ils veulent assurer certains DF qui leur assureront qu'ils ne seront pas traités comme de simples moyens ou pas sacrifiés pour le bien collectif. On retrouve ici l'opposition de Rawls à l'utilitarisme et à son insuffisante prise en compte du caractère séparé des personnes.

Contrairement à Nozick, Rawls ne fonde pas toute sa théorie sur des DF. → Sur ce premier principe se basent essentiellement : la liberté de conscience et d'expression, droit de vote et d'éligibilité, liberté d'association.

2) Comme les individus ne savent pas quelles seront leurs caractéristiques naturelles ou leur position sociales, il est vraisemblable qu'ils s'accordent également sur **le principe d'égalité équitable des chances**. A talents égaux, tous doivent avoir les même chances d'accès aux

diverses positions sociales. Ils ne s'agit pas seulement d'une interdiction de discrimination mais d'une égalité réelle des chances. Cela vise à annuler les effets du milieu social ou des aléas de la vie sur les opportunités de chacun. Ce principe vise seulement à égaliser les opportunités à « talents égaux », c'est-à-dire entre personnes ayant le même niveau d'aptitudes naturelles. (non-voyant → =/= champion tire à l'arc)

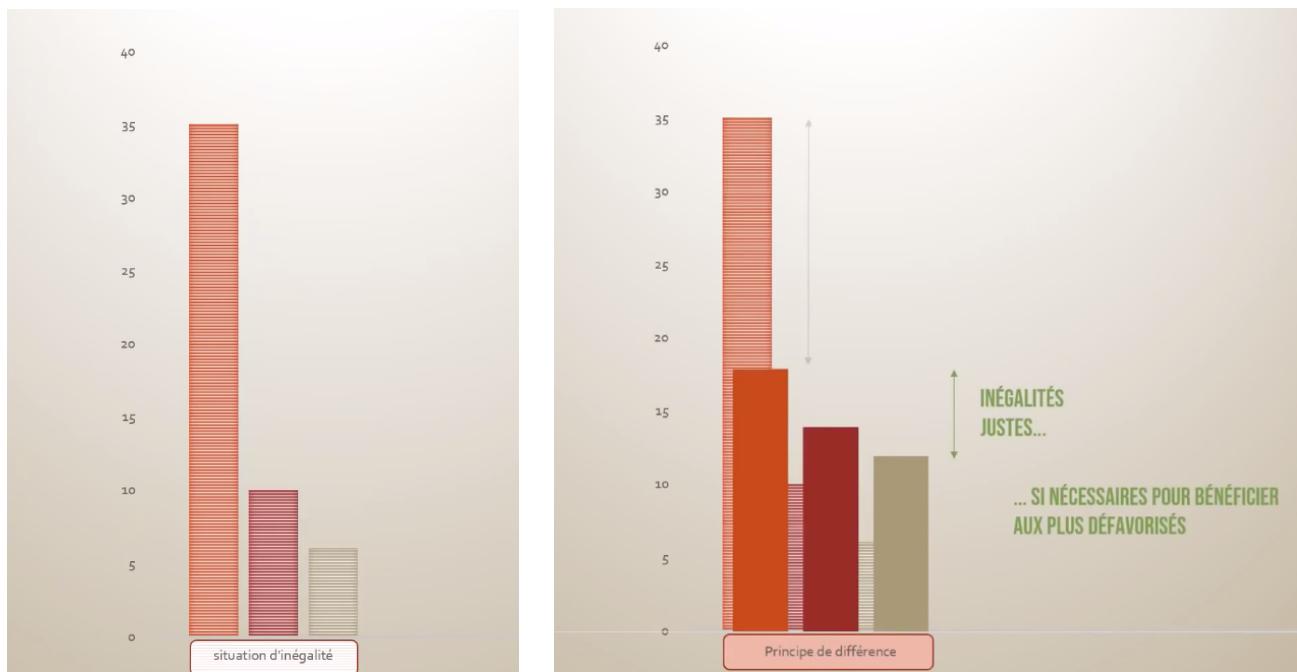
3) **Principe de différence** : les inégalités sociales et économiques sont justifiées si et seulement si elles bénéficient aux plus défavorisés de la société. Si on ne connaît pas notre position sociale, on va chercher à maximiser le minimum, à maximiser la pire position sociale, au cas où on en ferait partie. Les individus sous voile d'ignorance vont chercher à maximiser le minimum. → Le premier reflex serait d'aller vers une distribution strictement égalitaire des avantages sociaux. = totale égalité

MAIS il faut, selon Rawls, prendre en compte l'efficacité économique : « *Supposez que certaines inégalités de revenu et de richesses, ou différences d'autorité ou de responsabilité, permettent d'améliorer la position de tous par rapport à une situation d'égalité, pourquoi ne pas les autoriser ?* » = argument classique des incitants.

*Exemple* : si les chirurgiens ne pouvaient pas compter sur une rémunération plus élevée que la moyenne, seraient-ils suffisamment motivés pour accomplir de longues études ?

Il répond par ce principe à l'objection classique selon laquelle une distribution strictement égalitaire des ressources risque de niveler par le bas la situation de chacun par son manque d'efficacité économique. Il permet aux égalitaristes de répondre à cette objection, tout en fournissant un critère alternatif pour déterminer quelles sont les inégalités justes et injustes.

⇒ **Le principe de différence peut admettre certaines inégalités comme justes, si et seulement si elles augmentent le niveau de biens premiers que les plus défavorisés peuvent espérer atteindre.** Toutes les inégalités excédentaires, qui ne sont pas à l'avantage des plus défavorisés, sont des inégalités injustes.



Le principe de différence ne revient pas à approuver la théorie du ruissellement ou '*Trickle down economics*'. Il ne présuppose pas que les inégalités vont bénéficier au plus mal lotis. Si on prouve que c'est le cas, certaines inégalités seront acceptées. Si elles ne leur bénéficient pas, alors le principe de différence reviendra à une distribution égalitariste juste.

Rawls a un autre argument, plus convaincant que celui du voile d'ignorance, en faveur de ces 3 principes. C'est la « **loterie nationale** » qui est moralement arbitraire. Dans les sociétés féodales ou aristocratiques, la richesse le pouvoir et les opportunités sont distribués en fonction de la naissance.

Dans nos démocraties libérales, l'arbitraire de naître dans telle ou telle famille est quelque peu réduit. En assurant le marché libre, on offre la possibilité théorique de s'extraire de leurs circonstances et de grimper l'échelon social. Mais les opportunités sont peu égales. Tout le monde ne part pas de la même ligne de départ.

On peut alors tenter d'assurer une égalité des chances plus réelles en tentant d'annuler les effets des désavantages socio-économiques dont souffrent certains. = ce que vise les conceptions libérale-méritocratique de la justice : on va tenter de compenser les inégalités d'origine socio-économiques. Ex. mesures de discrimination positive dans l'éducation etc. Pour Rawls on est encore loin de la justice.

Pourquoi admettre comme juste ce qui est le résultat d'une loterie naturelle ? Pour Rawls, même la quantité d'effort qu'un individu est prêt à mettre (souvent considéré comme le paradigme du mérite personnel), ne dépend pas entièrement de lui. « *Il est influencée par ses*

*capacités naturelles et par les alternatives qui s'offrent à lui. Les mieux dotés sont susceptibles, toutes choses égales par ailleurs, de s'efforcer consciencieusement. »*

⇒ Une théorie de la justice devrait alors viser à en corriger le résultat.

C'est là qu'intervient le principe de différence : en allant au-delà de la méritocratie, on considère la distribution des talents comme un bien commun et donc de partager les bénéfices de leur répartition.

*« Personne ne mérite sa plus grande capacité naturelle, ni ne mérite une place de départ plus favorable dans la société. Pour y faire face, la structure de base de la société peut être organisée de telle sorte que ces contingences fonctionnent pour le bien des plus démunis. »*

Contre-argument de Milton Friedman : « La vie est injustice » (- Free to choose) : *Life is unfair. There is nothing faire about one man being born of a wealthy parent and one of an impecunious parent or blind.*

Rawls s'oppose vivement à ce genre d'argument : « Il faut rejeter l'affirmation selon laquelle la répartition des talents naturels et les contingences des circonstances sociales sont injustes, et cette injustice doit inévitablement s'étendre aux arrangements humains. La répartition naturelle des talents n'est ni juste, ni injuste. Pas injuste qu'une personne naîsse dans une position sociale particulière. = Ce sont des faits naturels. Ce qui est juste ou injuste c'est la façon dont les institutions traitent ces faits. »

⇒ **L'argument le plus fort en faveur des principes de justice de Rawls** = est de dire qu'ils représentent une manière équitable de répondre à l'arbitraire de la nature ou des circonstances. Dans la théorie de la justice, « *personne ne gagne ou ne perd de se place arbitraire dans la distribution des talents ou des positions sociales, sans compenser ou être compensé en retour* ».

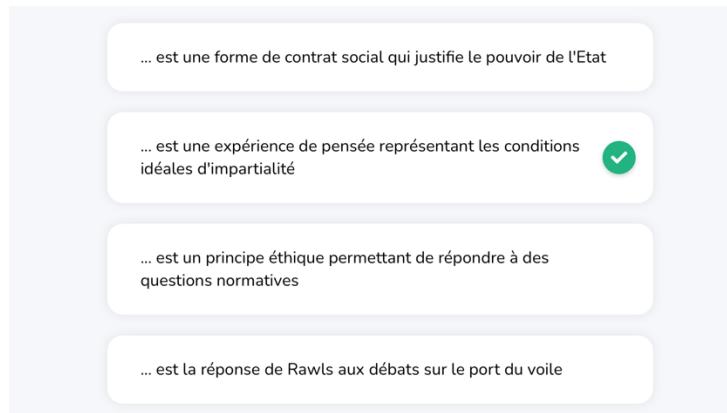
COURS :

RAPPELS GÉNÉRAUX :

Wooclap :

**Le voile d'ignorance, chez Rawls ...**

- Est une expérience de pensée représentant les conditions idéales d'impartialité.



Ce n'est pas une forme de contrat social qui justifie le pouvoir de l'État même s'il évoque l'état de nature. Rawls connaît les objections nombreuses à cette théorie du contrat social. S'il s'agissait ici d'un contrat social soit hypothétique et ait un quelconque pouvoir de lier des individus. Tout ce qu'il essaie de faire est une expérience de pensée qui vise à réfléchir à quelles seraient les conditions idéales d'impartialité. Elles permettent d'aboutir à 2 idées:

- **Les personnes sont libres et égales.**
- **L'état doit être impartial vis-à-vis de la conception du bien / de la vie bonne.**

Il y a une différence entre la justice et la vie bonne :

La question de la justice porte sur la répartition des charges, des avantages, ... Dans la société : quels sont nos droits et obligations vis-à-vis des autres afin de coopérer dans la société ?

La question de la vie bonne est une question plus personnelle. Qu'est-ce qu'une vie réussie ? Qu'on va considérer comme bonne ? Il peut y avoir toute une série de réponses. C'est une vie dans laquelle on serait épanouis.

**Rawls** part du principe qu'on vit dans une société où il y a plusieurs conceptions du bien et d'une vie réussie. Il ne faut pas essayer de résoudre cette question. La priorité devrait être la

justice, comment on vit ensemble. Pour la question de la vie bonne, puisqu'on ne peut pas mettre tout le monde d'accord, on doit au moins témoigner d'un égal respect vis-à-vis des personnes quelle que soit leur conception de la vie bonne.

Quelles sont les 3 choses que les individus ignorent dans cette situation d'un voile d'ignorance ?

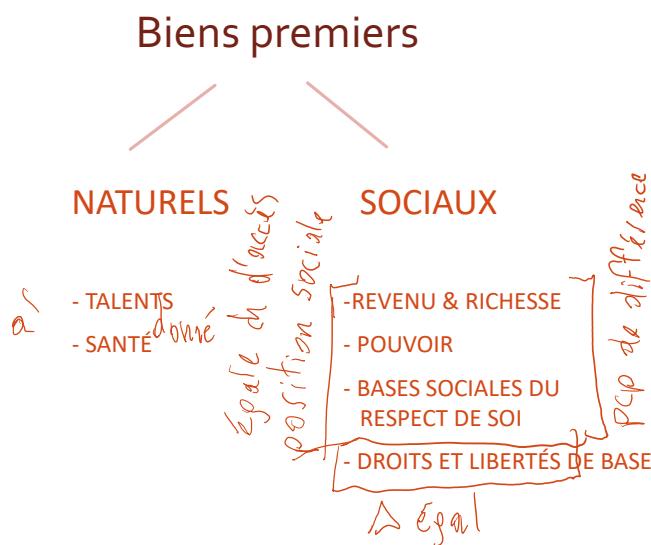
- Leur conception de la vie bonne.
- Leur position sociale.
- Leurs talents naturels.

A partir de là, Rawls imagine les principes de justice qui permettent d'assurer les droits des individus et de minimiser leur risque de se retrouver dans une position peu enviable.

#### Wooclap : Les biens premiers sont

- ... Des moyens généraux pour développer et poursuivre sa conception de la vie bonne.

L'état doit fournir certains moyens généraux qui sont généralement utiles pour toute une série de conceptions de la vie bonne. Petit rappel de la liste des biens premiers qui sont envisagés par Rawls :



Pour réaliser sa conception de la vie bonne, quelle qu'elle soit, on devrait avoir besoin des choses suivantes :

**Les BP naturels** : les talents et la santé, mais aussi **les BP sociaux** : le revenu & richesse, le pouvoir, les bases sociales du respect de soi et les droits et libertés de base. Les BP naturels

sont distribués de manière arbitraire. C'est la loterie naturelle qui fait qu'on est avec la capacité de courir un 100m au jeux olympiques ou de vivre en chaise roulante.

Étant donné ces talents arbitraires, comment répartit on les biens premiers sociaux ? Pour que la position sociale ne soit pas, elle n'ont plus, arbitraire.

*Chaque personne a droit à un système pleinement adéquat de libertés fondamentales égales pour tous, compatible avec un même système de liberté pour tous*

#### LES PRINCIPES DE RAWLS :

##### 1. LE PRINCIPE D'ÉGALE LIBERTÉ

**Quelles sont les libertés de base (ou libertés fondamentales) protégées par le premier principe de Rawls ?**

Petit rappel de la liste des principes :

1) principe d'égalité libérale → 2) principe d'égalité équitable des chances → 3) principe de différence : ordre hiérarchique !

On va vouloir s'assurer que quelle que soit sa position dans la société, leurs droits ne vont être sacrifiés sur le tel du bien collectif.

Parmi ces droits il n'y a pas tous les droits protégés par la Constitution aujourd'hui. Le principe d'égalité-liberté ne protège que certains droits.

##### Liste limitative de libertés fondamentales :

- Le droit de vote et d'éligibilité
- La liberté d'expression et d'association
- La liberté de conscience et de pensée
- La liberté de détenir de la propriété personnelle
- Et l'habeas corpus : les protection contre l'arrestation et la dépossession arbitraire.

Pourquoi est-ce que ce droit de propriété est formulé de cette manière ? Parce que Rawls veut se distinguer du droit de propriété absolu que le libertarisme consacre.

Il le formule de manière particulière. La raison pour laquelle il s'agit d'une liste limitative, c'est la même. Vu que le principe d'égale liberté est au-dessus de tout le reste, si on n'avait pas de liste limitative, quelle serait la différence entre l'égal-libertarisme de Rawls et le libertarisme absolu ?

L'aspect de l'égalitarisme n'arrive qu'avec les 2 seconds principes.

On a dit que les biens premiers naturels sont donnés, ils sont distribués arbitrairement. La justice porte sur les biens premiers sociaux. Les Droits et libertés de base sont protégés par le principe d'égale liberté par un droit égal. Un des premiers moyens polyvalents pour consacrer la vie bonne :

---

## 2. LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ ÉQUITABLE DES CHANCES :

Pour Rawls, il ne s'agit **pas seulement d'une égalité juridique ou formelle** des chances, interdisant les discriminations, mais d'**une égalité réelle des chances**, ambitionnant d'annuler les effets du milieu social ou des aléas de la vie sur les opportunités de chacun. Bien sûr, il s'agit d'un idéal qui ne sera jamais pleinement réalisé, en particulier étant donné l'influence de la famille sur les opportunités individuelles (et Rawls ne propose pas de supprimer la famille).

### Légalité équitable des chances :

- Le droit de vote et d'éligibilité
- La liberté d'expression et d'association
- La liberté de conscience et de pensée
- La liberté de détenir de la propriété personnelle
- Et l'habeas corpus : les protection contre l'arrestation et la dépossession arbitraire.

L'égalité équitable des chances...

Félicitations !

... ne cherche pas à compenser les inégalités issues de différences de biens premiers naturels ✓

... vise à s'assurer que personne n'ait davantage que ce qu'il a droit en fonction de ses talents

... ne cherche pas à compenser les inégalités issues de différences de compétences (acquises)

... ne vise à assurer des chances égales qu'entre personnes de même niveau de talent naturel ✓

Quelle est cette histoire de talents égaux ?

*A talents égaux, tous les citoyens doivent avoir une égale possibilité d'accès aux diverses positions sociales.*

Pourquoi la réponse 2 est-elle incorrecte ? Il ne s'agit pas de dire que la justice vise à limiter l'accès aux positions sociales par ses attributions naturelles. Il dit que le principe d'égalité des chances ne va que pour égaliser les chances à talents égaux. C'est une limite au principe d'égalité des chances mais pas une limite à ce que les individus peuvent arriver à faire.

Le principe d'égalité équitable des chances s'oppose à l'égalité formelle des chances. Pour Rawls, l'égalité des chances n'est remplie que lorsque chacun n'a une égale possibilité d'accéder à une même position sociale. Il ne suffit pas de le consacrer formellement.

Les bases sociales du respect de soi : est-ce que la société me donne les moyens de me respecter moi-même ?

*Exemple : en tant que chargé de cours à l'UCLouvain c'est un poste social qui me donne un revenu certain, m'accorde certaines prérogatives.*

A talents ou santé donné, on a une égale chance d'accès.

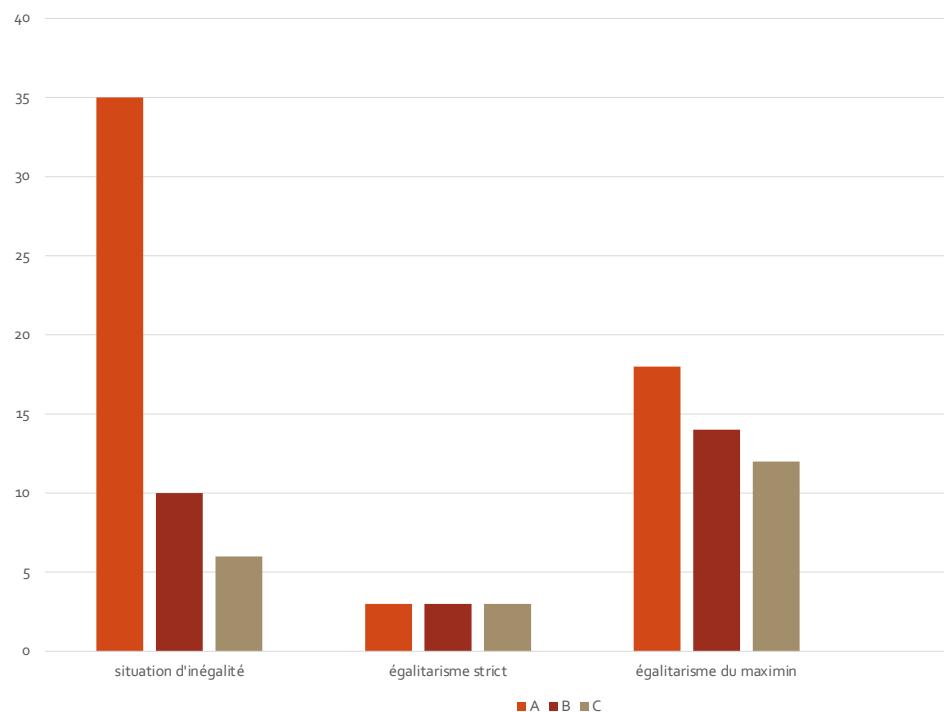
### 3. LE PRINCIPE DE DIFFÉRENCE

Le 3<sup>ième</sup> principe est le principe de différence. Il vise à répondre à une objection classique à l'égalitarisme qui est de dire que si on égalise l'entièreté des richesses on va construire une société communisme ou tout le monde verra sa situation matérielle appauvri. L'égalitarisme mène à des conséquences absurdes.

→ réponse de Rawls : si c'est le cas ce serait absurde. L'objectif n'est donc pas l'égalité à tout prix mais l'égalité si elle vise à maximiser la position des plus démunis. Par rapport à un égalitarisme strict des inégalités seraient nécessaires pour bénéficier aux plus défavorisés.

Par ex. : pour faire des études de droit, de médecine, ... il faut des incitants financiers, sociaux etc.

Ces inégalités sont justes. Mais cela ne veut pas dire que toutes les inégalités sont justes. Son principe n'est pas égal à la théorie du ruisseaulement. Si aucune inégalité n'est utile pour bénéficier aux plus défavorisés, il pourrait que son principe aboutisse à une distribution égale stricte.



A quoi sert le voile d'ignorance dans la théorie de Rawls ? C'est un argument pour étayer la logique des principes de Rawls.

Une société dans laquelle notre naissance ou nos talents déterminent entièrement notre position sociale, ça a existé (société féodale), ce serait une société qui nous répugnerait.

Pourquoi est-ce que la chance devrait déterminer entièrement notre place dans la société ? C'est totalement arbitraire. C'est pour ça que les principes de justice visent à redistribuer les biens sociaux.

Les biens premiers naturels sont arbitraires. On nait factuellement pas égaux. Mais ce qui est injuste c'est que ces BP naturels déterminent entièrement notre position dans la société. Ce qui est injuste sont les conclusions que tire la société de ces BPN.

Les différences de talents et de santé doivent pouvoir être compensés par le principe de différence. Une limite : il ne faut pas entièrement les compenser.

On pourrait imaginer une théorie plus ambitieuse (critique faite à la théorie de Rawls) : qui compense d'avantage les inégalités de talents et de santé. Il faut aller plus loin et compenser tout ce qui est arbitraire. Ce n'est pas la voie qui est choisie par Rawls.

## COMPARAISON

Comment comparer le libertarisme égalitaire avec les 2 autres théories vues précédemment ?

### AU NIVEAU DES PRINCIPES :

**Le principe de justice** est-il conséquentialiste ou déontologique ?

C'est une version light du libertarisme avec un droit de propriété très limité et certains droits qui doivent être assurés aux individus. C'est la réponse de Rawls à la critique du caractère sacrificiel du libertarisme. On n'a pas le droit de sacrifier certains individus ou leurs libertés (droit de vote et d'éligibilité, l'habeas corpus, ...). Il est là parallèle au libertarisme.

A l'autre bout, **le principe de différence** est-il un principe de conséquences ou déontologique ?

C'est un principe conséquentialiste. On va regarder les conséquences des inégalités. Si elles bénéficient aux plus défavorisés, on considère qu'elles sont justes. C'est un conséquentialisme plus borné : il y a une liste de DF et il y a les 2 derniers principes. Fondamentalement, on pourrait dire que les biens premiers sociaux sont une réponse.

## CRITIQUES

Rawls n'est pas l'auteur le plus révolutionnaire qui soit. Il était plutôt de centre-droit et est devenu ensuite de plus en plus révolué contre les injustices.

Un argument chez Rawls qui permet de dire que trop d'inégalités peuvent être dangereuses pour la théorie de la justice : concernant le 1<sup>er</sup> principe, cela va poser un risque pour l'effectivité de base. Si un millionnaire de par sa richesse et ses contacts, parvient à se faire élire et à utiliser son mandat pour favoriser sa classe sociale : de capitaliste, patrons etc et à détourner les institutions en faveur d'une minorité, c'est un grand problème. (TRUMP)

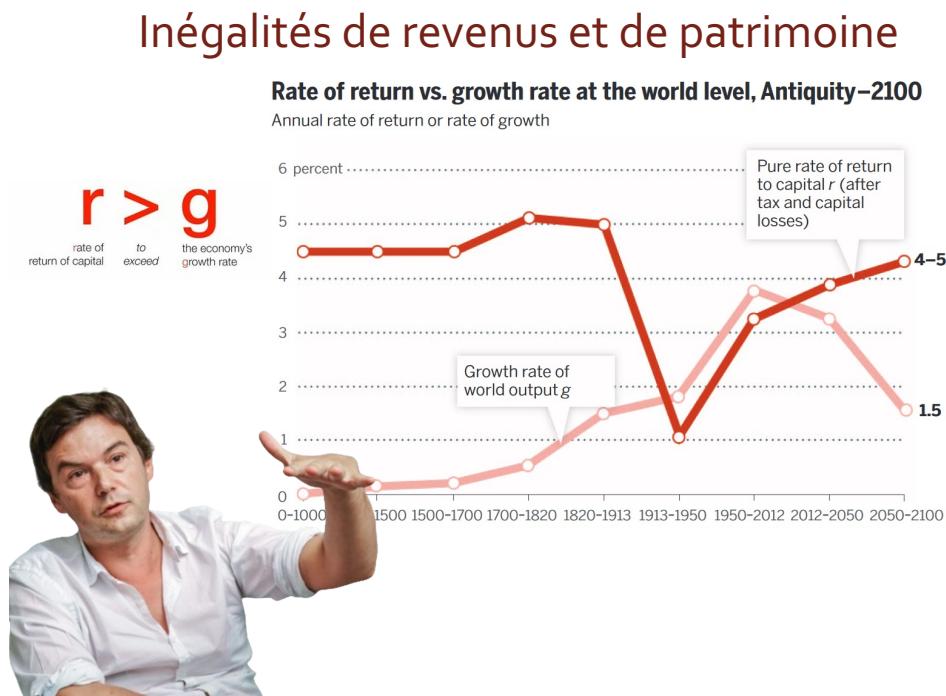
*Exemple : Michael Bloomberg*

Les médias sont détenus par quelques grands groupes. Pour Rawls c'est un problème. Le droit de participer à la vie politique, les informations sur le débat public peuvent favoriser les intérêts d'une minorité.

La protection de l'effectivité d'égale liberté : le droit de vote et d'éligibilité etc sont encore réels, il faut peut-être qu'on ne soit pas trop inégalitaire sinon certains peuvent détourner le fonctionnement de l'état en leur propre intérêt.

Débat de longue date = **le principe de différence**, (in)égalitaire ? Il peut toujours exister des inégalités dans la théorie de Rawls. Il a à l'esprit à la fin de sa carrière la différence entre les inégalités de revenu et les inégalités de patrimoine.

Les inégalités de revenus : les inégalités ont tendance à augmenter / fluctuer. Par exemple, pendant une grande guerre : les inégalités sont moindres.



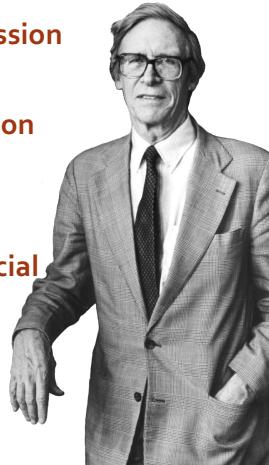
**La loi du capitalisme** : le taux de retour sur investissement du capital est plus important que le taux de retour sur le travail.  $R > G$ . Le capital rapporte toujours plus que tout le reste de l'économie, que le revenu sur le travail. Si c'est vrai (débat), dans une société juste il y a peut-être de bonnes raisons que toute une série d'inégalités en terme de revenus et patrimoine doivent être diminués. Il faut alors un correctif au capitalisme.

### RAWLS ET LA DÉMOCRATIE DES PROPRIÉTAIRES :

C'est compatible avec la théorie de la justice.

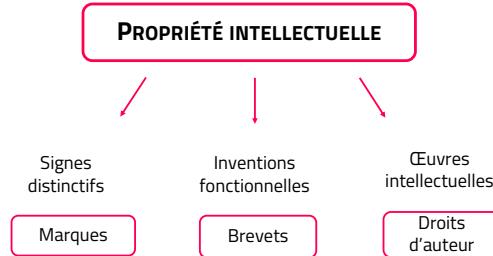
## Rawls et la démocratie des propriétaires

- Taxation très progressive des hauts revenus
- Taxation très progressive de la transmission du capital
- Taxe proportionnelle sur la consommation
- Démocratie dans l'entreprise par le développement de coopératives
- Droit constitutionnel à un minimum social



⇒ La réponse de Rawls : le principe de justice n'a pas à s'appliquer au niveau mondial : il refuse de vouloir imposer ses principes de justice comme une sorte de vérité universelle. Il évoque dans son livre '*The law of people*' sa théorie de la justice mondiale : la justice entre les peuples. Un devoir d'ingérence, un droit à l'autogérence, ... Mais pas d'obligation de solidarité à l'échelle mondiale. → Sa théorie de justice mondiale a été largement critiquée.

## CHAPITRE 5 : LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



### VIDÉO :

#### 1. POURQUOI LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ? LES JUSTIFICATIONS LOCKÉENNES

Il y a 2 grands types d'approche pour justifier la propriété intellectuelle :

- Approche conséquentialiste : (utilitariste) justifications par ses conséquences socialement désirables : incitation à la création / à l'innovation  
→ Pour assurer un niveau désirable d'invention ou de création, il est nécessaire de garantir un incitement économique sous la forme de droit à la propriété intellectuelle.
- Approche déontologique : la légitimité de la propriété intellectuelle découle d'un droit moral ou d'un droit naturel de l'inventeur ou du créateur : on y trouve des arguments lockéens.

Ouvrage de Locke : « *Le traité du gouvernement civil* ». Pour Locke ce qui justifie le premier droit de propriété, est le **travail**. Le fermier qui a labouré la terre, peut légitimement se dire propriétaire et s'approprier le champ. Il reconnaît un droit naturel à la PI.

(droits naturels – droits moraux) Ces droits naturels existent indépendamment de leur reconnaissance par la loi. Ces idées de droits moraux / naturels à la propriété sont centrales au libertarisme.

Ces justifications lockéennes constituent la tentative la plus radicale de réaliser une justification catégorique de la PI.

Parenthèse historique : lettre patente (mot anglais : patent) → priviléges accordés par favoritisme, ensuite accordés aux imprimeurs pour contrôler leurs publications.

⇒ première loi sur le droit d'auteur « *Statute of Anne* » - 1710.

En France :

- Diderot
- À la RF : abolition du privilège → premières lois sur les droits de la propriété : idée qu'un droit naturel existait déjà et que ces lois ne faisaient que reconnaître.

« *Le droit d'auteur est non pas né, - il a existé de tout temps-, mais est entré dans la législation positive.* » - Pouillet 1908

Si ces justifications lockéennes sont correctes, et qu'il existe bien un droit naturel à la PI, pourquoi prévoir des exceptions aux brevets, pourquoi limiter la protection de ces droits dans le temps ?

Ces arguments lockéens peuvent servir à défendre une vision maximaliste de la PI. D'où l'intérêt de savoir s'ils tiennent la route. Ces justifications lockéennes sont des réinterprétations de Locke qui n'a que très peu touché au sujet.

3 arguments :

- **L'argument du mélange du travail**: « *l'homme qui travaille sur une ressource naturelle, la fait sienne.* » - Locke : « *Bien que la terre et toutes les créatures inférieures appartiennent en commun à tous les hommes, chaque homme est cependant propriétaire de sa propre personne. Aucun autre que lui-même ne possède un droit sur elle. Le travail de son corps et l'ouvrage de ses mains lui appartiennent en propre ... Par-là, il en fait sa propriété.* » Comme le travailleur envisagé par Locke, l'auteur ou l'inventeur est le légitime propriétaire de sa création ou de son invention car il y a mêlé quelque chose : l'ouvrage de son esprit. Cet argument fait l'objet de plusieurs critiques. Hume : on ne peut pas mêler son travail à une ressource. Pourquoi le fait pour un individu de mêler ce qui est sien à une ressource, ferait qu'il devienne propriétaire ?
- **L'argument de la récompense** : la propriété constitue une récompense du travailleur pour son travail. On peut concevoir que la propriété intellectuelle constitue une juste récompense pour le travail de l'auteur ou de l'inventeur.  
→ Pourquoi ce travail mériterait récompense ?
  - Activité difficile ? Mais le créateur devrait alors être moins récompensé s'il y met moins d'effort.
  - Ou parce que le travail crée de la valeur ? Mais parfois des choses préexistent à l'œuvre.
- Quel auteur ou créateur pourrait prétendre être responsable de l'entièreté de la valeur d'une œuvre ou d'une invention ?  
→ Mais au fond, qui mérite quoi ? La chance et les circonstances jouent un grand rôle dans le succès de par ex. un acteur.

- ⇒ L'idée de récompenser le mérite est impraticable comme critère de justice distributive selon Rawls.
- **L'argument issu de la clause lockéenne :** L'appropriation d'une ressource naturelle n'est légitime que si elle en laisse suffisamment et d'autant meilleure qualité pour autrui. Selon Nozick, qui en fait une interprétation très large, sa raison d'être est que personne ne voit sa situation empirée par son appropriation. Dans le cas d'une appropriation matérielle, c'est très délicat. Dans le cas de la propriété intellectuelle, certains soutiennent que la question est beaucoup plus facile : en raison de caractéristiques particulières de la création intellectuelle, la clause lockéenne serait forcément satisfaite. → Un tel argument permettrait de justifier des droits absous de la propriété intellectuelle, ne laissant place à aucune exception ou limite. On distingue 2 arguments à propos de la clause lockéenne :
  - **L'argument du buveur d'eau :** un homme s'abreuvant à une source quasiment inépuisable. Personne ne pourrait s'estimer lésé. L'argument consiste à dire que les champs des idées possibles est inépuisable, la propriété intellectuelle respecterait forcément la clause. Même en admettant que le champ des idées possibles est infini, on ne peut pas en dire autant du champ des idées atteignables à un moment donné. On ne crée ou on n'invente pas à partir de rien. Cela dépend toujours d'un contexte, intellectuel, culturel et social. Il n'est pas sûr qu'en matière intellectuelle, le buveur d'eau ne lèse personne.
  - **L'argument des sources magiques** > Clark : *si l'objet protégé est qqch dont la société n'aurait pas pu bénéficier sans l'existence d'un système de droit des brevets, le monopole de l'inventeur ne fait de mal à personne.* Ses gains consistent en qqch que personne ne perd.

Nozick soutient une version de cet argument : « *Le brevet d'un inventeur ne prive pas les autres d'un objet qui n'aurait pas existé si l'inventeur ne l'avait pas inventé* ». → La revendication d'un droit de PI ne lèse personne par rapport à la situation où l'invention n'aurait pas existé. Nozick reconnaît une exception : le cas de créations indépendantes : Plusieurs inventeurs aboutissent à une même création ou invention sans concertation entre eux. *Exemple* : développement simultané de la théorie de la sélection naturelle par Wallace et Darwin.

→ Cela ne veut pas dire que l'invention n'aurait pas existé sans le pouvoir de l'inventeur de se l'approprier. Cette supposition serait excessive vu qu'il est possible que le créateur l'ait inventé sans la possibilité de le protéger par un DI. → régime de propriété intellectuelle : ne lèse personne ? On ne peut plus le dire. La propriété intellectuelle ne satisfait donc pas forcément la clause lockéenne dans le sens où elle ne lèserait personne.

Il semble que les arguments lockéens, permettraient tout au plus de justifier un régime de compromis voir même un régime plus modéré qu'on connaît aujourd'hui. Q : combien parmi

les auteurs seraient prêts à admettre jusqu'au bout une telle théorie du droit de la propriété naturelle ?

## 2. LES JUSTIFICATIONS UTILITARISTES

Elles justifient la PI par ses conséquences socialement désirables.

L'argument est que la propriété intellectuelle contribue au bien-être collectif par son effet d'incitation à la création et à l'incitation. Le premier incitant est très vieux.

*Exemple* : exclusivité de 12 mois sur une recette.

A l'époque moderne, cette idée d'incitation refait surface. Elle est consacrée par la Constitution des USA qui donne au Congrès le pouvoir « *de favoriser le progrès de la science et des arts utiles, en assurant pour un temps limité, aux auteurs et aux inventeurs le droit exclusif sur leurs écrits et découvertes respectifs.* »

Cet argument des incitants est aujourd'hui la justification dominante de la PI. Elle est notamment soutenue par Bentham, le père fondateur de l'utilitarisme. « *Celui qui n'a pas l'espoir de récolter, ne se donnera pas la peine de semer. Sans le secours des lois, l'inventeur serait presque toujours chassé du marché par son rival, qui, se trouvant en possession d'une découverte sans avoir rien dépensé ... pourrait le priver de tous les avantages qui lui reviennent, en vendant à moindre prix.*

Les économistes présentent la PI comme une solution au problème des biens publics. = anomalie pour le fonctionnement d'une économie de marché puisqu'il est non-rival et non-excluable. Cela provoque une défaillance de marché : Une fois que l'œuvre a été divulguée les auteurs ou inventeurs auront de grandes difficultés à les faire rentrer dans leurs frais puisque n'importe qui peut la copier à un tout très faible.

→ c'est argument à ces limites :

- puisque les inventeurs et créateurs sont souvent animés par d'autres motivations qui sont non-pécuniaires : le plaisir intrinsèque, la recherche de reconnaissance etc.
- puisqu'il existe des modèles économiques alternatifs à la vente de l'œuvre ou de l'invention. *Exemple* : mécénat.
- Dans certains secteurs il y a moins de problème d'exclusivité. *Exemple* : parfois copier n'est pas toujours facile.

Admettons qu'il existe quand même un problème de biens publics dans le domaine de la propriété intellectuel. Un grand nombre d'inventions, créations, médicaments etc. ne seraient

pas produits ce qui représenterait une perte pour le bien-être collectif à moins que l'État n'intervienne pour corriger cette défaillance de marché. L'état peut le faire de 3 façons :

- 1) fournir lui-même le bien public en question financé par l'impôt *Exemple* : les phares
- 2) Il peut accorder des bourses ou des récompenses au producteur du bien public
- 3) il peut renforcer artificiellement l'exclusivité en accordant des droits de propriété sur ces biens. La PI découle de cette solution. La PI permet une décentralisation radicale de la politique culturelle et de l'innovation. Cette décentralisation est un argument utilitariste intéressante.

Est-ce que la PI contribue positivement au bien-être collectif ?

On examine cela selon l'analyse coûts -bénéfices :

Du côté des bénéfices, il y a l'incitation à la création ou à l'invention. La question est alors : Quel est le niveau désirable qu'on voudrait inciter ?

En outre, dans le cas des brevets, un autre bénéfice attendu est l'incitation à la divulgation des inventions. Un inventeur pourrait exploiter son invention tout en gardant son fonctionnement secret. L'octroi du brevet est pour cela conditionné par la divulgation au public du fonctionnement de son invention de manière à ce qu'elle contribue à l'avancement des connaissances.

La PI représente aussi un certain nombre de coûts :

D'un pdv économique, les DPI fonctionnent comme un monopole. Ils perturbent la location optimale des ressources.

K. Arrow : « *Dans une économie socialiste idéale, la récompense pour l'invention serait complètement séparée de tout frais à charge de ses utilisateurs.* »

La PI =  **compromis incitation-accès** : pour inciter à la production d'information, on réduit l'accès à l'information. Ce compromis entraîne des coûts pour les consommateurs et aussi pour les producteurs eux-mêmes. L'activité créatrice ne se fait pas ex nihilo.

C'est en raison de ces coûts que les droits de propriété intellectuelle sont limités. Ils sont entre autres limités dans le temps.

Un brevet est protégé pendant 20 ans. Droit d'auteur = 70 ans postmortem, on dépasse donc souvent les 100 ans de protection effective. Pourquoi tellement plus pour les droits d'auteurs ?

*Exemple* : USA : la durée de protection des droits d'auteur n'a cessé de croître jusqu'à la durée actuelle qui est de 70 ans post mortem. C'est très critiqué car cela revient en pratique à la

protection perpétuelle qui est contraire à la Constitution. Cette prolongation ne résiste pas à l'analyse coûts-bénéfices.

Comment expliquer alors cette extension de la durée de protection ? « *Mickey Mouse Protection Act* » : intense lobbying de la compagnie de Mickey Mouse. On observe le même phénomène en Europe. Le droit d'auteur est considéré comme de faible importance politique, on s'en remet donc à l'industrie concernée.

Cette situation est en train de changer. Les droits des utilisateurs sont de plus en plus revendiqués ainsi que ceux des géants du web.

Concernant la musique, avec une durée de protection aussi longue, la plupart des auteurs et de leurs œuvres sont déjà tombés dans l'oubli. On pourrait faire une réflexion pareille pour les brevets. Une invention vieille de 20 ans risque fort d'être dépassée quand elle entre dans le domaine public.

Quelle serait alors la durée optimale pour la PI ? Personne n'est d'accord. Cela varie selon les modèles théoriques. Comment peut-on dire que la PI réalise le meilleur compromis entre incitation et accès ? On ne peut pas. Il faudrait vérifier en quelle mesure il y a un problème de biens publics.

## COURS :

### JUSTIFICATIONS PHILOSOPHIQUES

réflexion sur 3 notions :

- La notion de clause Lockéenne
- La notion de mérite
- La notion de propriété de soi

Le mérite justifie un certain droit au fruit de son travail comme récompense. Ce droit de l'inventeur ou de l'auteur a une certaine particularité.

**Qu'est-ce qui se joue entre les différences des justifications Lockéennes et les justifications utilitaristes ?** Différences de justifications de la propriété intellectuelle ?

- Justifications Lockéennes : certain statut au droit à la propriété
- Utilitaristes : protègent les droits mais pas de la même manière.

Quelle théorie aboutit à un système de droits de la propriété intellectuelle qui seraient les plus étendus ? Les arguments Lockéens.

Du point de vue de l'utilitarisme, si le respect des droits n'a pas pour effet de maximiser le bien-être agrégé, on ne les protège pas. Le respect des droits n'est pas une fin en soi.

Le libertarisme, pense qu'il y a des règles catégoriques qui s'imposent à nos actions indépendamment de leurs conséquences. La règle de l'inviolabilité de la personne est déterminée par le principe de propriété.

- ⇒ Le régime de propriété intellectuelle qui découlerait des justifications Lockéennes serait beaucoup plus fort que celui découlant des justifications utilitaristes.

Fondamentalement, une autre question : **est-ce que la propriété intellectuelle devrait être un droit fondamental, un droit naturel ou au sens de Rawls, une liberté de base ?**

- Droits Fondamentaux : qui sont protégés par une charte mais qui ne sont pas forcément des droits absous
- Droits Naturels : ou droits moraux qui préexistent à leur consécration par le législateur, on tend vers l'idée de droits absous.
- Liberté de base : accorde une certaine place mais assez limitée à la propriété

---

## HISTORIQUE

A l'origine des droits de propriété intellectuelle : la PI prend sa filiation dans le système de priviléges qui existaient pdt l'Ancien Régime. Ces priviléges accordés par le pouvoir royal servaient à toute une série d'inventions et d'innovations. : une forme d'incitants à l'importation d'innovations étrangères. Les priviléges étaient des monopoles accordés spécifiquement à certains acteurs afin d'exploiter une certaine œuvre ou innovation.

Il existait d'autres priviléges : Le roi pouvait donner à tel noble ou à tel de ses sujets de percevoir des impôts, ... C'était une forme de clientélisme royal.

D'une autre manière plus indirecte, les priviléges avaient aussi un rôle au niveau de la censure. François 1<sup>er</sup> avait, à l'invention de l'imprimerie, tenté un premier coup : il voulait interdire la publication de toute œuvre nouvelle, c'était compliqué de mettre cela en œuvre. Ensuite système plus subtil par lequel il exigeait que toute publication / écrit ait préalablement fait l'objet d'un privilège d'impression. Au final, ce système de priviléges servait à contrôler les imprimeurs. C'était à eux d'autocensurer ce qu'ils publiaient.

→ Brevet : lettres patentes + priviléges d'imprimeries

Au moment des révolutions modernes (dont la Révolution Française) on va abolir ce système de priviléges et de clientélisme mais on va rester dans cette logique-là du point de vue de l'invention ou de la création parce que pour certains types d'œuvres littéraires et théâtrales on va créer certains droits de propriété intellectuelle : les droits d'auteurs. Ils veulent protéger l'idée d'un droit naturel du créateur ou de l'auteur.

Au niveau international, on a tout un mouvement de l'internalisation du droit d'auteur qui est très important. Des pays qui ont un système important de protection de la propriété intellectuelle vont faire pression sur d'autres pays.

La Belgique : *la contrefaçon Belge* : réimpression d'œuvres protégées françaises → réaction très forte contre ces pays, dont la Belgique, qui sont comme une plaque tournante de la contrefaçon.

« L'appât était trop puissant pour que les cris de détresse poussés dès-lors par celle-ci pussent arrêter la contrefaçon dans sa marche envahissante. (...) Assaillis d'injures, les éditeurs de Bruxelles réimprimèrent froidement les gros mots envoyés à leur adresse, dans les livres où ils les rencontrèrent. Par eux, l'Europe apprit que la littérature française les tenait pour les plus grands forbans de l'univers, et la nation belge pour un peuple *moitié singe, moitié bédouin*, qu'il fallait mépriser »

➔ évolution : 2 conventions :

- 1) 22 août 1852 : Convention entre la France et la Belgique sur la répression de la contrefaçon.
- 2) 9 septembre 1886 : Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.

⇒ Au niveau international, la propriété intellectuelle est très largement harmonisée.

## LOCKE



John Locke (1632 – 1704)

Les justifications propriétaristes du droit d'auteur trouvent leur inspiration dans la philosophie de John Locke

On distingue plusieurs arguments lockéens :

---

#### 1. ARGUMENT DU MÉLANGE DU TRAVAIL

Un premier type de justification consiste à soutenir qu'il est juste de reconnaître un droit (naturel) au fruit de son travail dans le chef de l'auteur.

« *Celui qui travaille sur un objet en devient propriétaire car il travaille sur un objet.* » Mélanger son travail = travailler sur un objet.

→ Voir vidéo

---

#### 2. ARGUMENT DE LA RÉCOMPENSE

Le travail intellectuel nécessite un effort. Hors, réaliser une effort est méritoire, il faut donc récompenser les auteurs en leur donnant un droit naturel sur leurs inventions et créations (= droit naturel au fruit de leur travail). « A chacun selon son mérite. »

Critiques :

Qu'est-ce qu'on pourrait dire ? Le mérite fonde-t-il un certain droit à la récompense ?

Critique que Rawls fait à la médiocratie : on n'est pas égaux face à nos talents et à notre capacité à réaliser nos efforts. Pourquoi est-ce que ces choses arbitraires devraient décider si on a une récompense ou pas, si on est propriétaires ou pas ?

Il y a un facteur de chance dans la réussite. Est-ce que la chance doit être un facteur dans la théorie de la justice ?

Le mérite créerait plus d'inégalités, d'un point de vue Rawlsien ce serait injuste puisque cela renforcerait des inégalités qui ne sont pas justifiées.

S'il faut une effort pour qu'il y ait un mérite, les personnes très talentueuses, qui créent sans effort, auraient elles aucun mérite ?

La source du mérite est-elle la valeur ajoutée de l'invention ou de la création pour la société ? C'est un argument évoqué souvent. Pour la propriété matérielle et intellectuelle, pour la propriété mat, on peut dire qu'un travailleur matériel ne peut pas s'approprier tout le mérite : si on découvre du pétrole, on ne peut dire que toute la valeur ajoutée génère du mérite qui est entièrement pour soi. Mais les partisans au niveau intellectuel de cet argument : ne peut-on pas dire que la valeur de l'invention intellectuelle n'est pas 100% générée par l'inventeur ? Ou : il y a-t-il des gens qui nous ont précédé ? AU moins une partie de l'œuvre ou de l'invention viennent de ceux qui nous ont précédé ?

---

### 3. ARGUMENT DE LA CLAUSE LOCKÉENNE

**Clause lockéenne : l'appropriation est justifiée seulement si elle en laisse assez et d'assez bonne qualité pour autrui.**

#### 3.1 L'ARGUMENT DU BUVEUR D'EAU :

Une appropriation est justifiée si elle respecte la clause lockéenne.

Or :

- Si on laisse assez et d'assez bonne qualité pour autrui : ok. Le champ des idées possibles est inépuisable. On n'empire pas la situation d'autrui.
- Une propriété intellectuelle protège les expressions mais pas les idées. Elle protège que les œuvres mises en forme.

Critiques : on ne crée pas ex nihilo : l'appropriation limite les idées atteignables dans un contexte donné. Parfois des inventions / idées arrivent trop tôt, dans un cadre qui ne les comprend pas.

Même si on peut réutiliser les idées, la PL limite la liberté de réutiliser les expressions existantes.

Il y a de plus l'intuition (non-justifiée) selon laquelle les individus n'ont pas de prétention légitime à utiliser des œuvres qu'ils n'ont pas eux-mêmes créées. Or le but de la clause lockéenne est de s'assurer que personne ne voie sa situation empirée par rapport à la situation où il n'y avait pas d'appropriation. Il ne serait donc pas correct de comparer la situation résultant de l'appropriation à une situation où les prétentions de l'auteur sont déjà partiellement reconnues.

Dès lors selon nous, le point de comparaison pertinent pour appliquer la clause lockéenne devrait plutôt être la situation où chacun a la liberté d'utiliser les œuvres existantes. Dès lors l'analogie avec l'homme s'abreuvant au courant d'une rivière prête à confusion, car elle occulte le fait que la création intellectuelle ne trouve pas uniquement sa source dans des idées brutes, mais aussi dans des expressions existantes. Dans le courant de la rivière coulent non seulement les idées possibles ou imaginables, mais aussi les œuvres intellectuelles déjà créées, et qui, en l'absence d'un régime de propriété intellectuelle, sont disponibles pour l'usage libre de chacun.

### 3.2. L'ARGUMENT DES SOURCES MAGIQUES :

Une appropriation est justifiée si elle respecte la clause lockéenne

Or

La PI ne prive personne puisque l'objet n'aurait pas existé sans son créateur / inventeur. Le choix de protéger son œuvre ne prive donc personne.

Donc, l'appropriation intellectuelle est toujours justifiée.

Critiques :

- L'objet n'aurait pas existé sans son créateur, ok mais quelqu'un d'autre aurait pu la créer (la co-création). La vraie question que se pose Nozick : est-ce que l'objet n'aurait pas existé sans la possibilité d'appropriation ?
- Question du point de comparaison pertinent : est-ce que la PI ne prive personne par rapport à la situation où il n'y aurait pas de protection de la PI ? Est-ce qu'il y a tellement plus d'inventions que l'on ne peut pas s'estimer lésés ?

---

### 4. L'EXTENSION DE LA PROPRIÉTÉ DE SOI DANS SA CRÉATION

Certains auteurs ont un autre argument en faveur de la PI : un auteur ou un inventeur n'est-il pas propriétaire de ses pensées ? La propriété de soi implique la propriété de son cerveau et de ses pensées. Est-ce que cette propriété ne s'étend pas à l'œuvre ou l'invention qui découle de ses pensées ?

La propriété de soi de l'auteur sur ses pensées s'étend sur les fruits issus de ses pensées qui sont ses inventions.

Cela se retrouve chez Lysander Spooner: "*So absolute is an author's right of dominion over his ideas that he may forbid their being communicated even by human voice if he so pleases.*"

La PI, si j'ai un droit de propriété sur une chanson que j'ai composée et que je le déclame devant l'auditoire, et que cette chanson est tellement catchy que vous la gardez en tête. En tant qu'auteur, le pro a le droit de nous interdire de la chanter.

Est-ce que ce droit intellectuel ne revient pas à un droit d'empêcher autrui d'utiliser son corps comme il le souhaite (de déclamer un poème, une chanson, ...) ? Est-ce que le droit de disposer de son corps n'est pas supérieur ?

Pour ces auteurs cet argument est incompatible avec le respect du droit de propriété de soi d'autrui.

Est-ce que ce n'est pas contre-intuitif qu'un inventeur qui divulgue son œuvre, de considérer qu'il se réserve à un droit de PI dans ce qu'il a communiqué ? Lorsque l'auteur ou l'inventeur diffuse sa création, il ne se réserve pas un droit de propriété absolu, il perd une partie du contrôle qu'il a dessus. Ce ne serait pas la même chose qu'un droit de propriété qu'envisage les libertariens.

Critiques :

- Cela entraîne des conséquences absurdes
- Incompatible avec le respect du droit de propriété de soi d'autrui
- Contre-intuitif : En outre, on pourrait considérer que cette extension de la propriété de soi-même à des objets extérieurs est contre-intuitif, et que l'on considère généralement cet argument comme faux lorsqu'on l'applique à d'autres contextes.

*«If the poet claims ownership to the pattern of words in his listener's head, this reduces to a form of slavery since the ownership claim is over an aspect of the listener's body: namely, his mind, his knowledge. Such a claim is comparable to saying you own the blood in someone else's arm »* - Wendy McElroy

*« If nature has made any **one thing less susceptible than all others of exclusive property**, it is the action of the thinking power called an **idea**, which **an individual may exclusively possess as long as he keeps it to himself**; but **the moment it is divulged**, it **forces itself into the possession of every one**, and the receiver cannot dispossess himself of it »*

« L'auteur a évidemment un droit absolu sur son œuvre, ce droit est complet. (...)

*Mais dès que l'œuvre est publiée, l'auteur n'en est plus le maître. C'est alors l'autre personnage qui s'en empare (...) : esprit humain, domaine public, société. C'est ce personnage-là qui dit : Je suis là, je prends cette œuvre, j'en fais ce que je crois devoir en faire, moi esprit humain ; je la possède, elle est à moi désormais. »* - Victor Hugo

## LES JUSTIFICATIONS UTILITARISTES

Justification très consensuelle aujourd’hui. Permet de justifier la durée limitée du droit d’auteur : seulement la durée nécessaire pour inciter les auteurs à la création (notamment en assurant une sécurité à leurs héritiers après leur décès), et puis après l’œuvre entre dans le domaine public.

### LE DROIT D'AUTEUR COMME INCITATION À LA CRÉATION

D’un côté il y a l’idée des justifications utilitaristes : on a besoin de la PI pour maximiser le bien-être collectif. Le droit d'auteur est comme un instrument, un incitant à la création.

La PI répond à un problème de « bien public » :

- Non-rival
- Non-excluable : il est compliqué d’empêcher quelqu’un de profiter de son bien.

Il y a différentes solutions possibles pour l’État :

- L’État peut produire soi-même le bien public.
- L’État peut fournir des bourses ou des récompenses : ex. subsides pour chercheurs à l’université.
- L’État peut recréer artificiellement de l’exclusivité : on va créer un droit qui va donner à l'auteur ou l'inventeur le droit exclusif de produire son œuvre. C'est le droit qui va lui donner le pouvoir d'aller devant les tribunaux pour poursuivre quelqu'un qui aurait exploité son œuvre sans l'avoir payé. Ce qui est difficile à faire physiquement : l'exclusion, on va le reproduire d'une manière juridique.

D’un point de vue utilitariste, cet argument d’incitation se justifie-t-il ? Il faut regarder l’effet net. C’est en faisant la balance qu’on peut dire si tel ou tel droit / loi est utile ou non, maximise-t-il le bien être agrégé ou pas ? ➔ analyse coût-bénéfice :

- Bénéfices :
  - on incite à la création/ innovation
  - incitation à la divulgation des inventions (brevets) : dans le dépôt de brevet l’inventeur doit publier un schéma de brevet qui explique le fonctionnement de son invention.
  - Fonction de signalement : les brevets permettent de donner une valeur marchande à certaines inventions.
- Coûts :
  - Sous-utilisation des ressources
    - Par les consommateurs (prix de monopole)
    - Par les créateurs / innovateurs (prix de monopole / couts de transaction)

Il y a d'abord le cout assumé par les consommateurs. Comme le note l'économiste **Kenneth Arrow** dans un article classique, l'allocation optimale des ressources voudrait que les œuvres intellectuelles soient distribuées à un prix d'équilibre égal au cout marginal de production, afin d'assurer leur utilisation optimale. L'instauration de **droits de propriété intellectuelle permet aux producteurs de fixer un prix de monopole, ce qui fait dévier le prix des œuvres par rapport à la norme d'efficience, induisant une perte sèche** (*deadweight loss*) pour la société, les œuvres produites étant sous-utilisées par rapport à ce qui serait socialement optimal. Un deuxième type de couts induits par un régime de droits intellectuels sont les couts de transaction. Comme la création intellectuelle passe nécessairement par l'emprunt à des œuvres préexistantes, la protection de droits intellectuels représente un cout pour les créateurs subséquents : plus la protection des droits d'auteur est étendue, plus le cout d'*input* pour les créateurs subséquents augmente.

Cela implique qu'au-delà d'un certain niveau, la protection du droit d'auteur pourrait être contreproductive. La justification utilitariste du droit d'auteur doit donc montrer qu'un tel régime parvient à réaliser un  **compromis entre les bénéfices liés à l'incitation à la création et les couts pour l'utilisation des œuvres** (que nous désignerons par l'expression « compromis incitation-usage »).

⇒ Est-ce que les bénéfices permettent de surpasser les coûts ?

La durée de protection : Pour les droits d'auteur on est à 70 ans post-mortem. C'est beaucoup plus long que la protection des droits des brevets qui est de 20 ans.

Débat : est-ce que cette durée satisfait à ce compromis d'incitation / Accès ?

Une grande question : si la PI se justifie par ces arguments utilitaristes, il faut vérifier empiriquement dans quel sens penche la balance. Il faut vérifier si l'étendue des droits intellectuels est nécessaire à l'incitation à la création/ invention. C'est difficile de comparer à des pays qui n'ont pas le droit d'auteur car ce sont des pays qui sont culturellement très différents.

⇒ Conclusion de la littérature empirique :

Toutes ces études empiriques ont surtout augmenté la perplexité. Il est possible qu'un certain effet d'incitation ait joué un rôle. En particulier les droits d'auteur,

« nous ne disposons toujours pas de preuves empiriques crédibles sur la question apparemment simple de savoir si des droits de brevet plus forts - soit des durées de brevet plus longues, soit des droits de brevet plus larges - encouragent les investissements dans la recherche. » - Williams

*« Aucun économiste, sur base des connaissances actuelles, ne pourrait affirmer avec certitude que le système des brevets, tel qu'il fonctionne actuellement, confère un bénéfice net ou une perte nette à la société ». Machlup*

*« L'absence de données empiriques concluantes sur le rôle du système des brevets pour encourager la recherche-développement et le transfert de la technologie ne permet pas de tirer de conclusions claires sur l'efficacité du système des brevets pour le développement économique » WIPO*

*« Si nous n'avions pas de système de brevets, il serait irresponsable, sur base de nos connaissances actuelles de ses conséquences économiques, de recommander d'en instituer un. Mais comme nous avons un système de brevets depuis longtemps, il serait irresponsable, sur base de nos connaissances actuelles, de recommander son abolition. » - Machlup*

*« En somme, il est difficile de faire autrement que d'adopter une position ambivalente sur la question de savoir si la protection actuelle du droit d'auteur - considérée dans son ensemble - est justifiée. (...) Cette position suggère que les arguments en faveur du droit d'auteur sur les livres ne reposent pas sur un besoin avéré, mais plutôt sur l'incertitude quant à ce qui se passerait si la protection était supprimée.*

*On peut penser que le risque de préjudice est faible, mais le monde sans droit d'auteur n'en est pas moins un "territoire inconnu" ... » Breyer*

⇒ Faut-il abolir / réformer des lois sur la propriété intellectuelle ?

Le problème c'est qu'abolir ou réformer radicalement des régimes qui sont en place depuis plus de 200 ans, c'est très risqué pour la société.

*« Il serait irresponsable, sur base de nos connaissances actuelles, de recommander l'abolition du système de brevets – ms serait aussi irresponsable d'en recommander un si on en avait pas » – Malchup*

Le problème c'est que ce genre de positions risquent de nous faire prôner le statut quo. Depuis 1968 on se pose la question de l'efficacité du système des brevets, on arrive encore aujourd'hui avec des conclusions pareilles.

Le simple fait qu'une chose existe, suffit à faire justifier sa bonté. Plus une chose, une pratique, une institutions est présentée comme ancienne, plus les gens estiment qu'elle est bonne.

En particulier, il faut se méfier du statut quo en tant que juriste.

*Exemple* : Directive sur les bases de données :

Les bases de données sont l'avenir, il faut inciter sa production par la création d'un droit de propriété intellectuelle.

Les USA, à la même époque, il y avait un texte qui interdisait la protection de la propriété intellectuelle.

On a observé les 2 effets. Mais en réalité, il n'y en a pas vraiment. En pratique, il n'y a pas vraiment d'effet sur l'incitation à produire des bases de données. Le rapport d'évaluation envisage l'abolition de cette protection des bases de données. En 2018, nouveau rapport des évaluations avec les mêmes conclusions. Aujourd'hui ces droits sur les bases de données existent toujours.

Notre tendance est de dire : on a cette directive, il faut en faire quelque chose.

⇒ **Conclusion** : on pourrait envisager comme piste : entre une abolition et une réforme radicale : **le réformisme expérimentaliste**. Il faudrait mettre certains régimes juridiques en période d'approbation pendant laquelle on multiplierait les études de terrains etc. qui verraient à tester les effets de ces réformes. Il faudrait étudier l'effet sur l'incitation à la création. Une fois cette période passée, on pourrait comparer entre des régions du monde : *exemple* : USA avec grande protection vs chez nous, plus grande diversité. Cela nous permettra de tirer des conclusions sur la protection de la propriété intellectuelle.

Vu la consécration de la propriété intellectuelle dans les DF, la réforme de ce genre de systèmes juridiques serait plus compliquée.

**Article 17 : droit de propriété** : *Toute personne a le droit de jouir de la propriété. Nul ne peut être privé de sa propriété sauf pour une question d'utilité publique.*

Comment pourrait-on justifier ces DF d'un point de vue des différentes théories ?

- L'utilitarisme consacre les droits s'ils maximisent le bien-être agrégé.
- D'un point de vue libertarien, les droits de propriétés sont des droits fondamentaux.
- D'un point de vue Olsien : consécration de ce qui est utile pour la conception de la vie bonne.

## CHAPITRE 6 : L'ANARCHISME

### 1. QU'EST-CE QUE L'ANARCHISME ?

C'est une littérature très diversifiée. On y accorde assez peu d'importance. Il y a un certain déclin pour cette littérature. Souvent on n'aborde pas vraiment ces sujets dans la littérature philosophique. Il n'y a pas vraiment de définition consensuelle de l'anarchisme.

Il y a des auteurs classiques qualifiés d'anarchistes. Par ailleurs, il y a des penseurs et militants qui sont retenus comme anarchistes.

On cite généralement 5 penseurs anarchistes classiques :

- William Godwin
- Mikhaïl Bakounine (un peu le rival de Marx) : il critiquait les tendances à l'autoritarisme.
- Pierre-Joseph Proudhon
- Pierre Kropotkine : recherches empiriques à essayer de découvrir le fonctionnement des sociétés humaines.
- Max Stirner : auteur individualiste, auteur d'une pensée de l'égoïsme radical. Nous avons comme seul devoir moral d'être égoïste. Anarchisme égoïste.

Depuis quelques années, on se réintéresse à la contribution importante d'autrices et militantes anarchistes comme Emma Goldman, Voltairine de Cleyre, Louise Michel, ... et au lien essentiel qu'il y a entre les pensées anarchistes et féministes dans leur rejet commun de l'autorité ou de la domination de l'état ou du patriarcat.

#### Qu'est-ce que l'anarchisme ?

Il y a un versant négatif : ce que les anarchistes critiquent tel que l'autorité, le pouvoir, l'état. Mais l'anarchisme a aussi un versant positif : l'idéal qu'ils promeuvent. Sur le versant positif, les auteurs ne se retrouvent pas tous.

Versant négatif : Dans un premier sens, on utilise le mot anarchie comme synonyme de désordre. L'anarchiste est opposé à l'ordre. Les anarchistes sont très radicalement opposés à ce sens du terme. Pour eux, il est tout à fait possible d'envisager l'ordre sans le pouvoir. Ils n'envisageant pas une société désordonnée.

Dans une autre acceptation on pourrait dire que l'anarchisme est une opposition à l'état. Mais si les anarchistes sont tous opposés à l'état, ils sont opposés à différentes choses. Certains sont opposés au capitalisme mais pas tous. Ils sont, par contre, tous opposés à l'église. L'église sert à légitimer le pouvoir de l'état. Les anarchistes s'opposent à l'état mais aussi à toutes une série d'institutions comme l'église ou la famille patriarcale.

Opposition à l'Église :

*« Dieu, c'est le mal. Tant que l'humanité s'inclinera devant un autel, l'humanité, esclave des rois et des prêtres, sera réprouvée ; tant qu'un homme, au nom de Dieu, recevra le serment d'un autre homme, la société sera fondée sur le parjure, la paix et l'amour seront bannis d'entre les mortels. Dieu, retire-toi ! »*

*« Si Dieu est, l'homme est esclave »* - Bakounine

Opposition à la famille patriarcale :

*« [L'homme] est tellement imprégnée du vinaigre de l'autoritarisme que même ceux qui sont allés plus loin et ont répudié l'État s'accrochent à la vieille idée théologique selon laquelle ils doivent être "chefs de famille". »*

*« Et c'est le viol, lorsqu'un homme s'impose sexuellement à une femme, qu'il y soit autorisé ou non par la loi du mariage. Et c'est la plus vile des tyrannies lorsqu'un homme oblige la femme qu'il dit aimer à endurer l'agonie de porter des enfants qu'elle ne veut pas et dont, comme c'est la règle plutôt que l'exception, elle ne peut pas subvenir correctement aux besoins. »* - Voltairine de Cleyre in 'Sex Slavery'

L'anarchisme est peut-être **une opposition globale à l'autorité**. Mais l'autorité, qu'est-ce ? On pourrait la définir en la distinguant du pouvoir.

- Le pouvoir est la capacité à influencer ou déterminer nos actions.  
*Exemple* : Un lion a du pouvoir sur moi mais pas d'autorité.
- L'autorité est une certaine légitimité à commander nos comportements.  
Quand on dit qu'un ordre fait autorité, on a de bonnes raisons de le suivre en dehors du contenu ; c'est la personne ou l'institution qui l'ordonne qui détermine le devoir d'obéissance.

L'autorité épistémique se distingue de l'autorité définie ci-dessus dans la mesure où il s'agit d'un ensemble d'avis et de conseils qu'on est susceptibles de suivre.

On parle aussi de l'autorité opérative, dans un groupe librement formé, il peut y avoir une autorité de membres du groupe les uns sur les autres de suivre la coopération telle qu'elle a été prévue. Cette forme d'autorité se différencie aussi de l'autorité à laquelle les anarchistes s'opposent.

## 2. ARGUMENTS ANARCHISTES CONTRE L'AUTORITÉ

Il faut distinguer 2 types d'arguments.

### 1. L'ANARCHISME A PRIORI

Ces anarchistes vont considérer que l'autorité est illégitime à priori, elle est illégitime en soi. On va rejeter par principe l'état ou l'autorité car elle ne peut pas être légitime. On retrouve ces arguments chez **Godwin** : notre jugement personnel est faible donc personne ne peut imposer ses idées puisqu'il peut se tromper. Nos devoirs moraux est d'être autonome donc on ne peut pas se soumettre à une autorité.

- anarchistes chrétiens : l'autorité de l'état ne peut pas être légitime puisque la seule légitime est celle de Dieu. *Exemple* : Jacques Ellul essaie de justifier que Jésus était un des premiers anarchistes.

### 2. L'ANARCHISME A POSTERIORI

L'anarchisme *a posteriori* considère que l'autorité n'est pas illégitime par définition mais au regard de certaines caractéristiques contingentes des états existants. Étant donné les injustices et l'oppression qu'ils observent, les états sont critiqués pour les injustices qu'ils commettent. Aucun état est arrivé à se hisser à leurs standards. Mais une certaine forme d'état / d'organisation politique est justifiée. Aucun état à ce jour est légitime. Évidemment, ils doutent qu'un état puisse un jour ne pas commettre ce genre de pressions et donc être légitime.

→ Ne faudrait-il pas voir un certain bénéfice ? Faire une étude sociologique approfondie pour voir en quelle mesure les avantages de l'état ne sont pas supérieurs à ses désavantages ? C'est très dur de faire ce genre d'études.

⇒ On constate qu'on est face à une **perspective conséquentialiste** qui vise à peser les inconvénients et avantages d'un état.

Certains anarchistes considèrent que faire ça est tomber dans une inversion de la charge de la preuve. Il n'est selon eux, pas correct d'exiger des anarchistes qu'ils prouvent que les couts – bénéfices soient négatifs, en fait c'est à l'état à justifier sa légitimité. La charge de la preuve doit être placée sous l'autorité.

#### **Justifications de l'État :**

##### 1) Les arguments contractualistes :

L'argument contractualiste consiste à dire que les gouvernés ont consenti à être gouvernés. L'idée du **consentement** des gouvernés, évoque le contrat social. Le pouvoir de l'État serait

issu d'une certaine forme de contrat social qui lierait tous les gouvernés puisqu'ils auront accepté.

Le consentement peut-il alors être exprimé par des actes ?

En Belgique, si on estime que ce consentement est exprimé par le vote, c'est difficile à soutenir puisque le droit de vote est obligatoire. C'est une des critiques que font les anarchistes à cette idée de consentement.

⇒ Les anarchistes vont recevoir cet argument du contrat social avec un certain scepticisme. Il y a peu d'auteurs qui estiment que le contrat social est un véritable contrat.

On pourrait dire que les personnes naturalisés consentent au contrat social, mais ont-ils vraiment le choix ? Un type de consentement qui est extorqué par une menace d'expulsion, est-il un véritable consentement ?

Ce n'est donc pas forcément un consentement express mais exprimé par une série d'actions.

Le consentement est exprimé par le vote. Cet argument ne marche pas dans les pays où le vote est obligatoire. Dans les pays où le vote n'est pas obligatoire, où le taux d'abstention est de 50%, ils ne consentent pas à être gouvernés ?

On pourrait imaginer d'autres actes comme par exemple, le fait de payer ses impôts.

Pour d'autres auteurs comme **Locke** on peut faire un consentement tacite.

Le consentement tacite est exprimé par le fait de s'installer sur un territoire dominé par un gouvernement. On peut retirer ce consentement en quittant le territoire de cet État. Cela paraît un peu abstrait en 2021 car il n'y a plus de territoires où ces anarchistes pourraient s'isoler à moins de créer un micro état dans la mer.

*Exemple :* La République espérantiste de l'île de la Rose.

## 2) l'argument de l'acceptation des bénéfices :

En résidant sur le territoire de l'état, on bénéficie de toute une série d'avantages : la paix, existence d'une monnaie, d'un marché, ... Ayant bénéficié de tous ces bénéfices, on est tenu à ne pas rejeter l'autorité qui nous accorde ces bénéfices. C'est un argument qui est également très critiqué par les anarchistes puisque pour eux l'état n'est pas une sorte de coopération sociale et qu'elle ne donne pas de bénéfices. Selon eux, l'état apporte plus de désavantages que de bénéfices.

Même si on admet qu'il nous accorde des bénéfices, est-ce suffisant pour accepter son autorité ?

### 3) L'argument du devoir de justice :

Argument du «devoir de justice » : chacun a le devoir de remplir ses obligations afin de vivre dans une situation de justice.

A ça l'anarchiste répond : quelles sont les institutions qui s'appliquent à moi ? Est-ce qu'on pourrait pas imaginer qu'il existe des personnes non membres qui sont sur le territoire mais qui ne sont pas liées, à condition qu'ils ne causent aucun trouble ? C'est ce que les anarchistes appellent des immigrés internes.

En outre, les anarchistes peuvent également contester le fait que même si ce devoir de justice naturelle existe, ils seront mieux mis sur pieds par une société non anarchiste.

Pour savoir si une telle société anarchiste est plus à même de réaliser ce devoir de justice naturelle les uns envers les autres on va s'intéresser au versant positif de l'anarchisme.

## 3. LE VERSANT POSITIF : QUELLE SOCIÉTÉ ANARCHISTE ?

Que proposent les anarchistes ?

Il faut rejeter l'utopie prédéterminée dans le sens où la société sera co-déterminée par les individus libres. Les anarchistes vont être accusés d'être eux-mêmes utopistes, des rêveurs, que d'abolir l'état ne peut pas avoir d'autre effet qu'un énorme bordel.

Il y a 2 grands courants :

- L'anarchisme socialiste :
  - Mutualisme (Proudhon)
  - Collectivisme (Bakounine)
  - Anarcho-communisme (Kropotkine, Malatesta)
- L'anarchisme individualiste
  - L'anarcho-capitalisme

### 1. L'ANARCHO-CAPITALISME



Ce courant a été exemplifié par des auteurs tels **Murray Rothbard**. C'est un courant plus influent aux USA. Il n'est pas à confondre avec le « minarchisme » : partisans d'un Etat minimal.

L'anarcho-capitalisme ne considère aucune forme d'état puisque celui-ci découle d'une invasion illégitime dans les droits des individus. L'impôt est alors forcément du vol selon les libertariens. (se surnomment eux-mêmes anarcho-capitalistes)

### → Qu'est-ce qu'on aurait à la place de l'État ?

Pour la fonction économique : le marché remplacerait la coordination économique.

Pour la fonction protectrice : là aussi, ils vont dire que ce seront des agences privées qui assureront la sécurité. Chacun aura la possibilité de contracter avec une agence protectrice et éventuellement aussi d'adhérer à des tribunaux privés. (= règleraient des litiges)

### Qu'est-ce qu'on pourrait penser de cette conception ?

Comment gère-t-on les rapports entre les personnes protégées par une agence et celles qui ne le sont pas ?

Si on est libres de choisir une agence protectrice qui arbitrerait les litiges, pourquoi est-ce que les consommateurs choisiraient une agence / tribunal impartial et pas celui qui favoriseraient ses intérêts personnels ? Si une agence risque ne pas avoir gain de cause, qu'est-ce qui l'empêche d'avoir recours à la force ?

Les anarcho-capitalistes pourraient répondre que les agences qui ne choisissent pas l'impartialité perdraient vite toute leur réputation et que personne n'irait contracter avec elle. Ensuite, vu les risques importants en termes de dommages et de vies humaines, les agences auraient tout intérêt à avoir recours à l'arbitrage.

Mais que ce passe-t-il si un client fortuné veut prendre le risque de recourir à la force ?

Comment savoir quelles sont les règles applicables ? Il faut un accord minimum sur une chose : les droits de propriété. Que se passe-t-il s'il n'y a pas d'accord fondamental sur les droits de propriété ? C'est une solution qui semble assez difficile à mettre en œuvre.

L'idée du minarchisme : une agence dominante qui règle tout. Cette idée est plus simple à mettre en œuvre.

---

## 2. L'ANARCHO-COMMUNISME



On est dans des idéaux très différents. L'anarcho-communisme est mené par **Pierre Kropotkin**. Il l'exprime dans son bouquin *la conquête du pain* : « *l'aisance pour tous n'est pas un rêve* ». On retrouve cette idée de liberté réelle. L'idée que la vraie liberté nécessite la vraie égalité car on a besoin de suffisamment de ressources pour exercer sa liberté.

*"Reconnaitre, et hautement proclamer que chacun, quelle que fût son étiquette dans le passé, quelles que soient sa force ou sa faiblesse, ses aptitudes ou son incapacité, possède, avant tout, le droit de vivre ; et que la société se doit de partager entre tous sans exception les moyens d'existence dont elle dispose." - Kropotkin*

Distribution des richesses : à chacun selon son travail, comme les socialistes ? Ils rejettent l'idée de payer chacun selon son travail. (socialisme : 2 stades : on paie chacun mais il faut continuer à travailler stade 1 → Donc il saute directement au stade « à chacun selon ses besoins ».)

*« Prenez au tas de ce qu'on possède en abondance ! Rationnement de ce qui doit être mesuré, partagé ! » - Kropotkin*

Ce qu'on a en abondance, on peut avoir un tas dans lequel chacun se sert. Pour tous les autres biens qu'on a pas en abondance : rationnement en fonction des besoins de chacun. En pratique, l'anarcho-communisme abouti à des règles totalitaires et fascistes.

#### 4. QUESTIONS POUR L'ANARCHISME

##### Les objections classiques de l'anarchisme :

- Plus personne n'aura de motivation pour travailler dans une société anarchiste.
- Les anarchistes ont une conception trop optimiste de la nature humaine. Ils pensent que la société pourrait tenir sans État. Tous les anarchistes ne partent pourtant pas de cette vision, certains ont des idées pessimistes de la nature humaine. C'est l'évolution de la société qui permettra que cela fonctionne.

→ On cite **5 problèmes** qui peuvent affecter l'anarchisme :

**1) Le problème de la fourniture des biens publics** : dans une société, on a besoin d'un certain nombre de biens publics : la sécurité, le fait de disposer d'une monnaie commune, de droits de propriété, de stabilité, de confiance, ... ils doivent trouver une réponse : comment dans une société sans état, assurent-on ces biens publics ?

*Exemple* : Climat & pandémie : une société non globalisée doit lutter contre des problèmes à grande échelle : comment est-ce que les petites communautés se mettraient d'accord ?

**2) Le problème de la coordination** : Comment est-ce qu'on coordonne l'économie ? On peut s'imaginer qu'à l'échelle d'une petite ville, la coordination se fasse par la communication entre acheteurs / vendeurs. On passe alors par une décentralisation et une relocalisation de l'économie. Mais comment imaginer cela à une plus grande échelle ?

On a 2 modèles généraux :

- Le marché (anarcho-capitalistes)

- La planification centrale

Les anarcho-communistes ne veulent aucun des deux. Les anarcho-capitalistes acceptent le marché.

**3) Le problème de la redistribution :** Plus fondamentalement, le problème de la redistribution. Les anarcho-capitalistes peuvent dire qu'ils s'en fichent pas mal. Pour les anarcho-communistes c'est plus complexe. Ils veulent que leur société soit une société égalitaire. Or, une redistribution, dans une société anarchiste, on peut imaginer que certaines communautés soient plus productives que d'autres. Comment est-ce qu'on peut imaginer une redistribution au-delà de ces communautés ? On peut imaginer une sorte de solidarité volontaire des communautés. Outre que la coordination risque d'être complexe, il y a le problème de la confiance. Qu'est-ce qui nous pousse à croire qu'une certaine communauté a vraiment besoin d'aide ?

**4) Le dilemme entre autonomie et contrôle social.** Les anarchistes pensent que la criminalité est issue des injustices économiques du capitalisme. Si on abolit tout ça, on en aura beaucoup moins. On peut quand même imaginer qu'il y aura des comportements antisociaux. Les anarchistes vont dire que fondamentalement ce problème se posera beaucoup moins puisque chacun vivra dans une communauté dans laquelle il adhère aux normes.

Est-ce que la pression sociale n'est pas aussi une forme d'autorité exercée par les autres membres de la communauté ?

**5) Le problème de la justice informelle.** Enfin, s'il y a vraiment un individu qui rompt les normes de la communauté, il faut pouvoir l'attraire devant une justice. Mais les anarchistes rejettent la justice abstraite. Au contraire des normes générales et abstraites, il faudrait que l'assemblée générale se réunisse et discutent du cas : justice au cas par cas.

On peut se demander si une telle justice sera vraiment impartiale. N'y a-t-il pas aussi un problème d'assemblée générale ?

Plus fondamentalement, ce n'est pas sûr que l'on veut une justice qui prend en compte les circonstances individuelles et personnelles de chaque personne. Quid de la vie privée ? Le risque est qu'une telle justice informelle devienne influencée. Il semble difficile de se prémunir contre des dérives.